



webapp.cap-nc.nc

page 8

L'ACTU

Ruamm : un projet
de loi contesté

page 12

L'ACTU

En route vers la transition
alimentaire

page 22

ANIMAL

Carb'Agro,
l'heure du bilan



LE DOSSIER page 14

Pôle animal 7 filières nourricières



ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ

Vous êtes adhérentes du FIAF, BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Vous souhaitez mettre en place des formations pour vos salarié.e.s mais vous ne savez pas lesquelles ?

Vous avez besoin d'aide dans la création de votre plan de formation ou dans la mise en place d'outils de suivi ?

**Contactez notre équipe
pour convenir d'un rendez-vous.**

***Avec l'Accompagnement du FIAF,
donnez du sens
à vos compétences.***

 **47 68 68**
(uniquement le matin)

 contact@fiaf.nc

www.fiaf.nc 



FIAF

L'ACCOMPAGNEMENT

Donnez du **sens** à vos compétences

POUR ELLE, POUR LUI, POUR NOUS TOUS...

Choisir de nous mobiliser au sein du collectif **Agissons Solidaires** et montrer ainsi notre ferme opposition au projet de loi de réforme du Ruamm porté au Congrès par l'Éveil océanien signifie être concernés par chaque ressortissante et chaque ressortissant de notre Chambre consulaire. Tous, nous pouvions en effet être impactés si ce texte avait été voté en l'état.

Fort heureusement, la raison a prévalu et cette réforme de notre système de santé, nécessaire, va faire l'objet d'une nouvelle concertation avec une Commission spéciale, au sein de laquelle nous siégerons, comme les six autres représentants du collectif. Le chemin sera encore long avant d'aboutir à un espace de compromis entre toutes les parties prenantes. Mais au moins, savons-nous maintenant, que nous sommes en mesure de faire face à ce défi de manière unie et solidaire. C'est un pas de géant pour la société civile que cette représentation sous bannière « **Agissons Solidaires** » !

Ce combat ne doit toutefois pas nous détourner de nos missions, de nos ambitions et d'autres préoccupations. À ce sujet, le braconnage figure en bonne place et nous pouvons être satisfaits de l'écoute actuelle de la gendarmerie et de son commandement. Des notes plus positives ont heureusement retenti durant les deux mois écoulés. Qu'il s'agisse des ateliers de la transition alimentaire ou des travaux de restitution de Carb'Agro, nous pouvons nous féliciter du travail technique mené par la CAP-NC, aux côtés de ses partenaires, pour promouvoir une agriculture durable et nourricière.

Nourrir justement, il en est encore question avec le dossier de cette édition, consacré aux sept filières d'élevage du pôle Animal qui contribuent à notre alimentation. Les mettre en valeur, c'est renouveler notre engagement de **produire local pour nourrir local**, tout en sachant valoriser certaines de nos productions animales à l'exportation !

Jean-Christophe Niaoutou,
Président de la Chambre d'agriculture et de la pêche



ÉDITO

04 LES BRÈVES

07 L'ACTU

- Le calendrier des élus
- Ruamm : un projet de loi contesté
- L'actu de PROTEGE
- En route vers la transition alimentaire

14 DOSSIER

- État des lieux des filières d'élevage

20 ANIMAL

- En bref
- Entretien avec le général de gendarmerie Nicolas Matthéos
- Carb'Agro - synthèse et bilan du projet
- Présentation des illustrations Carb'Agro

24 VÉGÉTAL

- En bref
- Enquête sur les pratiques phytosanitaires
- Floraison et production : influence du climat
- Fiche technique - Chrysomèles sur cucurbitacées

28 PÊCHE

- En bref

30 ÉCONOMIE

- Présentation de l'unité de conditionnement de Maré
- Gestion de l'entreprise : le coût de la main-d'œuvre

34 TECHNIQUE & INNOVATION

- En bref
- Fiche technique - gestion des matières organiques : les vers de terre
- Fiche technique - gestion des déchets : traçabilité des déchets agricoles
- Fiche technique - machinisme agricole : les broyeurs de végétaux

40 FORMATION

- Tout savoir sur le Fiaf
- Les prochaines formations agricoles

42 NOTRE RÉSEAU

- L'actualité de nos partenaires
- Bienvenue à la ferme
- Le coin des affaires

Envoyez vos infos à redac@cap-nc.nc

La Calédonie agricole est une publication de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie
BP 111 - 98 845 Nouméa Cedex / Tél. 24 31 60 / Fax 28 45 87 / mail : accueil@cap-nc.nc

Directeur de publication : Jean-Christophe Niaoutou

Directeur général : Yannick Couete

Chargée de communication : Alizée Maio

Coordination : Passerelle - tél. 76 29 14

Ont contribué à ce numéro :

• Secrétariat de rédaction : Autrement Dit - tél. 75 72 14

• Rédaction : Chambre d'agriculture et de la pêche (Pauline Baudhuin, Pauline Berhault, Fanny Contensou, Dao Deruy, Julie Ferrand, Aurélien Gaigé, Vincent Galibert, Valérie Hanne, Laura Henry, Luen Iopue, Yoann Kerhouas, Denis Labiau, Sabrina Lucien, Alizée Maio, Joëlle Metua, Chloé Sagibène, Sophie Tron, Sébastien Utard, Lorenzo Zinni), Passerelle (Séverine Aguilar, Marie-Lise Calabretto, Valérie Kempf, Géraldine LeFèvre), Marine Antunes (Upra équine), Marina Clasen (Adie), Chloé Fontfreyde (Opao NC), Virginie Leclerc-Roques (Fiaf), Yolaine Mauffrey (CFPPA Sud), Marine Robic (CFPPA Nord), Anne-Julie Turchi (Repair)

• Conception graphique : Alizée communication - tél. 91 08 42

Photos de couverture : © CAP-NC

Régie publicitaire : agence Rezo - tél. 28 63 01 / 77 19 72 / 87 74 93 - rezomedias@gmail.com

Impression : Artypo

ISSN : 1257 - 0397



La Calédonie agricole est tirée à 3 700 exemplaires.

Toute reproduction partielle ou totale de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

Uniquement sur abonnement - Pour vous abonner (6 numéros par an),

contactez-nous à comm@cap-nc.nc



> www.cap-nc.nc

> Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie



> webapp.cap-nc.nc

WebApp!



Du champ à votre smartphone,
toute l'actu agricole!
webapp.cap-nc.nc

Flasher-moi!



Hommage à deux éleveurs...

Gaëtan Persan, décédé le 18 mars, était éleveur de bovins dans la région du Cap Goulvain et fut l'un des premiers sélectionneurs à introduire des taureaux brahman sur le territoire dans le cadre de la lutte contre la tique. Il a été élu pendant plusieurs années à l'Upra bovine.

Ronald Martin, décédé le 20 mars, a été un élu de la Chambre d'agriculture. Exploitant à Païta, il possédait un troupeau de race Hereford. Très engagé en faveur du monde agricole, il a aussi été maire de Païta durant 12 ans.

Le président de la Chambre d'agriculture et de la pêche, Jean-Christophe Niaoutou, les élus et le personnel salarié adressent leurs plus sincères condoléances à leurs familles.



Création du syndicat des producteurs de pommes de terre

Lancé en janvier pour représenter la filière auprès des autorités, le syndicat, présidé par Rodrigue Hugeaud, rassemble 80 % des producteurs. Son objectif principal : pérenniser l'autosuffisance de la production de pommes de terre et offrir aux consommateurs calédoniens un produit de qualité, tout en respectant le cahier des charges sur l'utilisation des produits phytosanitaires et les engrais. Le syndicat travaille également sur un projet de transformation des pommes de terre, en frites par exemple. Le bureau : Rodrigue Hugeaud, président - Christophe Courtot et Marc-David Ollivier, vice-présidents - Gary Roy, trésorier - Gil Michelon, trésorier adjoint - Jean-Ronald Marinacce, secrétaire - Olivier Lemarrec, secrétaire adjoint - Rudy Roy et Glenn Billet, membres.

Renseignements syndicatpdt@gmail.com



Consultez les formations de la CAP-NC en ligne

La CAP-NC, en collaboration avec ses partenaires, propose sur son site un catalogue de formations, prestations de service et journées techniques. Les offres sont classées par catégorie, avec des filtres par thématique (machinisme, végétal, animal, etc.).

Vous pouvez notamment vous inscrire à la formation suivante :
> **Conduite du tracteur et des outils attelés : les 10 et 11 mai**

Rendez-vous sur
cap-nc.nc/nos-formations
Renseignements : formation@cap-nc.nc

Info pratique

La Chambre d'agriculture et de la pêche vous rappelle que vous avez jusqu'au **30 avril pour renouveler votre carte professionnelle**. Au-delà de cette date, la cotisation annuelle sera majorée de 50 %. Vous pouvez faire la démarche au siège à Nouméa ou dans l'une des antennes de la chambre. À cette occasion, les informations concernant votre exploitation seront mises à jour. La carte professionnelle permet d'accéder aux différents services de la CAP-NC et aux aides des partenaires.

Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie
Pôle Appui aux ressortissants
Tél. : 24 31 60 - aae@cap-nc.nc
www.cap-nc.nc

Les Calédoniens récompensés au CGA 2023

L'édition 2023 du Concours général agricole a eu lieu pendant le Salon international de l'agriculture de Paris, du 25 février au 5 mars. Cette année, trois produits calédoniens ont été récompensés : Le Rucher du sud pour son miel tropical clair (médaille d'or), Les Brasseurs du lagon pour La Bichette, bière blonde artisanale (médaille d'argent), et La Française pour son saucisson pur porc (médaille de bronze). Toutes nos félicitations aux gagnants !



Signature d'un partenariat entre la CAP-NC et le Cadrl de Maré

En mars dernier, la Chambre d'agriculture et de la pêche et le Cadrl (Centre d'appui au développement rural loyaltien) ont signé une convention de partenariat. Gisèle Ngaiohni, secrétaire du centre, a été formée pour accompagner les agriculteurs et les pêcheurs et leur permettre d'accéder aux services de la Chambre. Dorénavant, les ressortissants de la CAP-NC pourront s'adresser directement au Cadrl.

Contact

Antenne de Maré de la CAP-NC : tél. 45 13 12
antennedemare@cap-nc.nc
 Cadrl : tél. 45 12 67 - tngaiohni@cap-nc.nc



Devenir encadrant d'équipe

La CAP-NC propose une formation en alternance d'encadrant d'équipe pour le secteur agricole du 22 mai 2023 au 9 février 2024. Ce nouveau diplôme de niveau 4 (Bac) s'adresse aux agriculteurs, aux jardiniers paysagistes et aux éleveurs qui ont au moins un CAP. Il répond à une demande des exploitants de recruter des encadrants qualifiés et capables de prendre des responsabilités.

Les objectifs de la formation :

- > Planifier et gérer l'activité, suivre la qualité de l'exécution des travaux
- > Manager et animer une équipe de collaborateurs
- > Manager la sécurité de l'équipe au quotidien

Cette formation permet d'acquérir des compétences managériales ou d'accompagner un nouveau projet professionnel.

Renseignements

Service formation de la Chambre
 d'agriculture et de la pêche
 Tél. : 24 31 69 - formation@cap-nc.nc

SK140

Poids : 15 tonnes



STARINVEST
CALÉDONIE



A PARTIR DE 10.979.625 XPF HT

Offre réservée aux professionnels éligibles à la déduction Girardin LOD'COM sous réserve d'acceptation du dossier par le cabinet STAR INVEST. Apport de déduction 34,45%. Eco-participation offerte. Offre valable du 15/03/2023 au 30/04/2023, dans la limite des stocks disponibles.



MARCONNET

Nouméa 28.74.50

Koné 42.58.60



Bientôt la vente annuelle de bovins

Jeudi 20 avril, le pôle animal de la CAP-NC de la Chambre d'agriculture et de la pêche organise la vente annuelle de bovins à la station d'élevage de Nessadiou. Seront proposés des taureaux Belmont Red et limousins, des vaches limousines pleines et des génisses limousines.

+ d'infos

Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie
Pôle animal - Tél. : 44 52 45 - poleanimal@cap-nc.nc

Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie

Tout savoir sur le signe Certifié authentique

Le signe de qualité atteste que les produits sur lesquels il est apposé respectent certaines règles définies par un cahier des charges et bénéficient d'une qualité liée à une origine, une tradition ou un savoir-faire. En Nouvelle-Calédonie, depuis 2018, les aviculteurs peuvent prétendre au label « Poulet fermier, élevé en plein air - Certifié authentique ». Géré et défendu par le Syndicat de la qualité avicole, le label est défini par un cahier des charges de 72 exigences, allant du couvoir au conditionnement du produit.

Il est à noter que le signe de qualité Certifié authentique garantit :

- > Une race de poulet rustique à croissance lente (Cou nu)
- > Une alimentation 100 % d'origine végétale (hors alimentation naturelle sur parcours)
- > Une durée d'élevage d'au minimum 84 jours
- > Un accès à un parcours végétalisé dès leur sixième semaine
- > Une traçabilité du couvoir au consommateur



Pour en savoir +

Chambre d'agriculture et de la pêche - pôle d'animation des ODG
Tél. : 78 95 04 - sigo@cap-nc.nc - www.signesdequalite.nc/

Bientôt, le Salon de la prévention

Les 27 et 28 avril, le Groupement des professionnels de la santé et de la sécurité (GPSST), seul syndicat professionnel calédonien fédérant les experts de la santé, de l'hygiène et de la sécurité au travail, organise la 5^e édition du Salon de la prévention « Preventical », à la Maison des artisans de Nouville.

Renseignements

GPSST - Tél. : 75 75 66 - gpsst@lagoon.nc

Filière cacao : édition du rapport de visites

Dans le cadre du programme PROTEGE financé par l'Union européenne, Philippe Bastide, expert international « cacao », est venu en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française en août 2022 à la demande la CAP-NC et de la DAG (direction de l'Agriculture de Polynésie française). Sa mission : réaliser un diagnostic et élaborer un plan de structuration de la filière cacao dans un système de culture agroforestier, adapté aux contextes locaux. Il vient de publier son rapport de visite.

Pour le consulter, rendez-vous sur cap-nc.nc/cacao-rapport-de-visites/



Renouvellement des Certiphyto

Une date de fin de validité figure sur vos attestations Certiphyto. **Une fois la date passée, vous n'avez plus le droit d'exercer vos activités (achat, application, distribution...) liées aux PPUA.**

Pour renouveler votre Certiphyto dans un délai de six mois après la date de fin de validité, les conditions sont les suivantes :

- > Pour le NC3, renouvellement soit en candidat libre, soit en formation courte (1 jour + évaluation)
- > Pour le NC4, renouvellement en formation courte (2 jours + examen)

Pour le NC1, une journée de formation est nécessaire pour son renouvellement, quel que soit le délai. Pour connaître les dates des prochaines formations Certiphyto, rendez-vous page 41.

Renseignements

Service formation de la Chambre d'agriculture et de la pêche
Tél. : 24 63 74 - formation@cap-nc.nc

LE CALENDRIER DES ÉLUS



L'ACTU DU PRÉSIDENT

DATE	OÙ ?	POUR FAIRE QUOI ?	QUELS ÉLUS ?
6 février	Haut-commissariat	Invitation prise fonction du haut-commissaire	Jean-Christophe Niaoutou
6 février	CESE	Rencontre avec la présidence	Jean-Christophe Niaoutou
14 février	Province Sud	Visite de courtoisie - rencontre présidents	Jean-Christophe Niaoutou
15 février	Réunion Inter organismes de gestion	Réunion de travail (CAP-NC, Bio Calédonia, REPAIR)	Jean-Christophe Niaoutou, Jean-Philippe Bougault, Franck Soury-Lavergne
21 février	Haut-commissariat	Réunion groupe de travail Foncier et souveraineté alimentaire	Jean-Christophe Niaoutou
23 février	Réunion réforme Ruamm - La Foa	Information : projet de loi Ruamm	Jean-Christophe Niaoutou, Franck Soury-Lavergne, Christian Georget
28 février	Haut-commissariat	Visite de courtoisie au haut-commissaire	Jean-Christophe Niaoutou
7 mars	Agence rurale	Commission Céréales	Jean-Christophe Niaoutou, Rudy Roy
7 mars	Nicolas Metzdorf, député	Rencontre informelle	Jean-Christophe Niaoutou
9 mars	Gouvernement NC	Restitution atelier transition alimentaire	Jean-Christophe Niaoutou
16 mars	Let's Food	Rencontre pour Système alimentaire	Jean-Christophe Niaoutou
16 mars	Gouvernement NC	Restitution ateliers transition alimentaire	Jean-Christophe Niaoutou
16 mars	Haut-commissariat	Bilatérale réunion groupe de travail Foncier	Jean-Christophe Niaoutou
21 mars	Gendarmerie NC	Rencontre avec le général Matthéos (braconnage)	Jean-Christophe Niaoutou
29 mars	REPAIR	Assemblée générale	Jean-Christophe Niaoutou, Laure Moisson
4 avril	CCI-NC	Visite de courtoisie au président David Guyenne	Jean-Christophe Niaoutou
6 avril	Commission agriculture Congrès	Sujet : cervidés	Jean-Christophe Niaoutou, Christian Georget

L'ACTU DES ÉLUS

DATE	OÙ ?	POUR FAIRE QUOI ?	QUELS ÉLUS ?
6 février	Agence rurale	Conseil d'administration	Jean-Philippe Bougault
21 février	DAFE	Trophées Agroécologie 2022-2023	Franck Soury-Lavergne, Marianna Mati, Rudy Devillers
21 février	ADIE	COFIL Entrepreneurat populaire	Jean-Philippe Bougault
22 février	Réunion réforme Ruamm - Koné	Information : projet de loi Ruamm	Rudy Devillers, Kevin Marlier
23 février	Province Sud	PUD (plan d'urbanisme directeur) Bourail	Rudy Roy
7 mars	Adecal-Technopole	Bureau	Caroline Faivre
9 mars	Agence rurale	Consultation CTAG (grillage)	Rudy Devillers
15 mars	Province Sud	PUD Dumbéa	Jean-Philippe Bougault
16 mars	DAVAR	Commission calamités agricoles	Rudy Roy
16 mars	OCEF	Conseil d'administration	Rudy Roy
20 mars	Formation CFA CAP-NC	Rentrée des CAPA 1ère année	Guillaume Vama
22 mars	Agence rurale	Conseil d'administration	Jean-Philippe Bougault
23 mars	PROTEGE	Restitution Carb'Agro	Franck Soury-Lavergne
29 mars	EDEC	Assemblée générale	Christian Georget, Tony Newland
29 mars	GEPR	Assemblée générale	Christian Georget
6 avril	Adecal-Technopole	Conseil d'administration et AG ordinaire	Caroline Faivre

DATE	COMMISSIONS ET COPIL	NOMBRE D'ÉLUS PRÉSENTS
23 février	Commission pôle Pêche	7
2 mars	Commission Développement durable	10
23 mars	Commission CGS	6
23 mars	Commission pôle Animal	20
23 mars	Commission pôle Végétal	13
28 mars	Copil Charte bovine	6
28 mars	Copil GDS-A	9
30 mars	Commission Communication	13



Ruamm : un projet de loi contesté

Le collectif Agissons Solidaires a tenu sa première conférence de presse le 7 mars, à la veille de la seconde manifestation contre le projet de loi de la réforme du Ruamm.



Un projet de loi de pays pour réformer le Ruamm est porté par l'Éveil océanien. Les mesures proposent, entre autres, d'augmenter le taux de cotisation des travailleurs indépendants et de supprimer l'abattement des charges sociales des secteurs aidés, dont l'agriculture et la pêche. L'ensemble des ressortissants de la CAP-NC seront impactés directement par ces propositions. Aussi, la CAP-NC s'engage aux côtés des autres chambres consulaires et des organisations patronales pour défendre les intérêts de ses ressortissants.

Pour rappel, une première proposition a été déposée en juin 2022. Des groupes de travail réunissant organisations syndicales de salariés et d'employeurs ont été mis en place, mais aucune chambre consulaire ne fait partie de ces groupes. Une nouvelle proposition est déposée le 21 novembre 2022 « portant homogénéisation des taux de cotisation du Ruamm et de la réforme des réductions et des exonérations sociales ». La CAP-NC a été sollicitée à deux reprises par le président du groupe de travail pour apporter des éclairages sur le secteur agricole, notamment, la projection des impacts basés sur les données du registre de l'agriculture et de la pêche et des centres de gestion. En l'état actuel de la proposition, cette réforme aggraverait les difficultés d'un secteur déjà particulièrement sinistré depuis deux ans, mettant en danger l'approvisionnement local de produits frais : agriculture, élevage et pêche.

1. Ruamm : un taux unique à 13,5 % pour une formule de couverture unique (intégration complète avec prestation en espèces)

AVANTAGES
Une couverture complète avec des indemnités journalières pour tous les travailleurs indépendants (TI)
Prestations maintenues 12 mois après la cessation d'activité
Délai de carence aligné sur le régime des salariés : 0 jour pour le premier arrêt

INCONVÉNIENTS			
Une augmentation significative des cotisations du Ruamm surtout pour les revenus les plus bas :			
Revenu annuel	Cotisation actuelle par an*	Cotisation post réforme par an	Poids du coût supplémentaire
1 320 000 F	111 792 F	215 600 F	103 808 F (+94 %)
2 400 000 F	168 000 F	324 000 F	156 000 F (+78 %)
4 800 000 F	414 176 F	648 000 F	233 824 F (+56 %)

* Hypothèse d'une couverture sociale : intégration complète avec prestations espèces

Plus de 90 % des exploitants agricoles inscrits au registre de l'agriculture et de la pêche déclarent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 millions de francs pour un revenu inférieur à 230 000 francs/mois. Ce sont les premiers et les plus durement touchés par cette réforme telle qu'elle est présentée actuellement.

2. La suppression de l'abattement de 75 % des charges sociales (parts patronale et salariale) pour les secteurs aidés¹ dont font partie l'agriculture et la pêche

La suppression de l'exonération de 75 % engendre mécaniquement une multiplication par quatre des charges sociales sur les salaires et un surcoût annuel pour l'agriculteur de 430 000 francs par salarié payé au SMAG (salaire agricole minimum garanti) à temps plein. Par ailleurs, une projection réalisée sur les 58 exploitations agricoles employeuses de main-d'œuvre, suivies par les centres de gestion de

la CAP-NC, se traduit en moyenne par un surcoût annuel de 1,2 million de francs par exploitation. Cette mesure, si elle était adoptée, fragiliserait considérablement les exploitations agricoles, qui embauchent de la main-d'œuvre salariée. L'une des conséquences serait donc une baisse significative des emplois salariés en agriculture, affectant des publics souvent peu qualifiés et résidents en milieu rural.

¹ Les secteurs aidés bénéficiant de l'abattement de 75 % sur les charges sociales ne sont pas concernés par la Réduction sur les Bas Salaires (RBS)



3. Une accumulation de réformes sans concertation, ni réelle étude des conséquences sociétales

Si la réforme du Ruamm s'inscrit dans une volonté louable de rétablir l'équilibre du régime d'assurance maladie et maternité afin d'en assurer la pérennisation, il est regrettable de constater que le projet de loi apparaisse comme en contradiction par rapport à :

- > La réforme fiscale menée par le gouvernement depuis 2021, notamment sur la TGC ;
- > La situation économique extrêmement compliquée des agriculteurs depuis deux ans avec le phénomène de La Niña ainsi qu'une inflation importée sur le coût des intrants depuis plusieurs mois ;
- > La négociation en cours des accords de branche pour un alignement du SMAG sur le SMG à l'horizon de trois ans qui va augmenter le coût salarial de près de 18 % pour les employeurs.

LES ACTIONS DE LA CAP-NC

Des négociations avec la commission spéciale du Congrès sont en cours pour la préservation des intérêts des agriculteurs et pêcheurs. La Chambre participe avec les autres partenaires (voir encadré) au sein du collectif Agissons Solidaires à des contre-propositions constructives et soutenables par les opérateurs économiques.

« AGISSONS SOLIDAIRES », UN COLLECTIF NÉ SUR FOND DE MOBILISATION



Rassemblant les trois chambres consulaires (CAP-NC, CCI-NC et CMA-NC) et les organisations patronales représentatives (CPME, Medef et U2P), le collectif est né au lendemain d'une mobilisation populaire réussie, le 28 février. Malgré l'ampleur de ce mouvement - plus de 10 000 personnes réunies sur l'ensemble du territoire, ni le gouvernement, ni le Congrès n'ont accepté de revenir sur le projet de loi quant à la réforme du Ruamm.

Une nouvelle vague de mobilisation a donc été menée sous la bannière Agissons Solidaires à compter du 8 mars. Celle-ci a conduit à la signature d'un protocole, vendredi 10 mars, au bout d'une longue nuit de négociation, sur la base de quatre engagements, dont les signataires étaient les délégués d'Agissons Solidaires, trois membres de l'Éveil océanien (au titre d'auteurs du projet de texte de loi) et le président du Congrès. Suite à quoi, en date du 27 mars, le Congrès a entériné, lors d'une session extraordinaire de la Commission permanente, la création d'une Commission spéciale, comprenant trois collègues (politiques, salariés et employeurs). Le collègue dit « employeurs » comprendra sept membres du collectif Agissons Solidaires, dont deux au titre de la CMA-NC. Les travaux de cette Commission spéciale devraient démarrer fin avril. Dans l'intervalle, le collectif doit conforter les propositions communes qu'il compte porter au sein de cette instance. En amont de la Commission spéciale, des réunions d'information devraient être organisées afin de partager les propositions et les objectifs du collectif, avec le plus grand nombre de ressortissants et adhérents.



Merci à la photographe Cristèle Deplanque qui nous a fourni gracieusement ses photos.



PROTEGE

PROTEGE, projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes, est un programme financé par l'Union européenne et mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme régional océanien de l'environnement (PROE). Il met en place des actions en faveur du développement durable et résilient des économies de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et les îles Pitcairn face au changement climatique. Focus sur l'actualité du projet.

➤ La FAO, branche « alimentation & agriculture » de l'ONU, en visite dans les fermes de démonstration

Le Caillou a accueilli, du 13 au 17 mars, une mission de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO en anglais). En présence de Pierre Ferrand du bureau FAO d'Asie Pacifique, la délégation a rencontré les parties prenantes concernées par l'analyse de la performance agroécologique des exploitations du territoire. Ainsi, acteurs de terrain, agriculteurs et décideurs ont pu visiter les exploitations et échanger sur la nécessité pour la Nouvelle-Calédonie de se former à l'outil de diagnostic TAPE, déjà déployé au sein du réseau des fermes de démonstration.

Développé par la FAO et ses partenaires depuis 2019, cet outil permet de produire des données globales et harmonisées sur les performances multidimensionnelles des systèmes agroécologiques, d'accompagner les processus de transition agroécologique à différentes échelles, via un diagnostic des performances au fil du temps et l'apport de références sur l'agroécologie pour les décideurs, et de renforcer les capacités des producteurs et des partenaires.

Comme résumé par Pierre Ferrand lors de sa réunion avec les élus de la CAP-NC, les représentants du gouvernement, de la Davar et du projet PROTEGE, « la mobilisation de TAPE



La mission FAO chez Franck Soury-Lavergne à la Foa, Mickaël Sansoni à Dumbéa et Myriam Gallois à Païta.

dans le cadre du réseau des fermes de démonstration en 2020 a permis d'identifier les points de vulnérabilité des différents systèmes de production et d'accompagner la formulation de recommandations techniques, sociales ou encore organisationnelles ».

En outre, comme cela va être testé prochainement en Polynésie française, TAPE peut permettre de collecter des données ciblées sur l'état de transition agroécologique des fermes sur un territoire afin de compléter le Registre général agricole.

Que nous apprennent les sols des fermes de démonstration trois ans plus tard ?

« La campagne d'analyses de sol du réseau des fermes de démonstration a pour objectif d'analyser, par le prisme du sol, l'impact des leviers actionnés dans le cadre de PROTEGE », explique Julie Ferrand, animatrice territoriale PROTEGE. Une analyse a été réalisée en 2020 sur l'ensemble des fermes du réseau. La campagne 2023 vient de se terminer et pourra ainsi apporter, par comparaison, des éléments d'information associés à l'évolution des pratiques.

Les fermes de démonstration : mobiliser *in situ* les savoirs traditionnels et scientifiques

Du 6 au 10 mars, la CPS a organisé à Fidji la *Pacific Week of Agriculture and Forestry* (Semaine de l'agriculture et de la forêt du Pacifique). En marge de cette rencontre, PROTEGE et la FAO proposaient une conférence : « Comment accélérer la transition agroécologique dans le Pacifique à partir des savoirs traditionnels et de l'innovation pour répondre aux enjeux des systèmes alimentaires et du changement climatique ». La discussion et les partages d'expérience portaient sur la mobilisation des savoirs traditionnels et scientifiques, notamment en agroécologie, et sur les méthodes mises en œuvre pour cela en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. Des échanges illustrés notamment par l'exemple concret du travail réalisé avec les fermes de démonstration PROTEGE sur la performance agroécologique des exploitations.

Renseignements

Chambre d'agriculture et de la pêche / Service PROTEGE - Tél. : 93 52 75 - protege@cap-nc.nc

Découvrez nos serres et accessoires pour la culture hors sol

Gouttière V240 : Drainage optimal / parfaite résistance et traité anti UV
 Pain de coco : composition personnalisée / diminution du temps d'arrosage et donc la consommation d'engrais / manipulation simplifiée lors du remplacement



Une serre chapelle Richel de **1 380m²**
 pour la culture de salades hors sol.
 Volume de production : **plus de 17.000 plants**



Fabrication française



★★★★★ **Avis client**

Les serres Richel sont plus rapides à installer avec une notice détaillée et simple d'utilisation. La qualité de l'acier Richel et les nombreux renforts sont rassurants dans nos domaines.

Monsieur C, Gérant de l'exploitation



ÉQUIPEMENTS AGRICOLES



SERRES DE MARAICHAGE



TUNNELS DE STOCKAGE



ÉQUIPEMENTS D'ÉLEVAGE

Tontouta 27.85.40

ZIZA Païta 46.68.68

www.agri-import.nc

AGRI Import Professionnel NC



ARRIVAGE MASSIF GRILLAGE XFENCE 11/155/15

Agréé Agence rurale pour tous vos besoin en clôtures.

Grillage haut de gamme néo-zélandais en zinc aluminium, ne nécessitant ni fil de tension, ni tendeur. Il permet une pose facile et optimale. Disponible également en de nombreuses hauteurs et largeurs de mailles différentes.

À découvrir sur notre site web à la rubrique grillage.



MESCAL

LES MESSAGERIES CALÉDONIENNES

Quincaillerie



Jean-Christophe Niaoutou,
président de la CAP-NC



© CAP-NC - Flying Pictures



En route vers la transition alimentaire

La seconde partie des ateliers de la transition alimentaire a réuni les acteurs locaux des filières de l'alimentation mardi 7 et mercredi 8 mars, au centre culturel Tjibaou, puis le 10 mars à Nessadiou¹. Elle a permis de finaliser un plan partagé en faveur d'un système alimentaire calédonien durable et résilient.

Organisé par le gouvernement, en collaboration avec la Chambre d'agriculture et de la pêche et l'Adecal-Tech-nopole, et avec le soutien financier de l'Union européenne via le projet PROTEGE, ce temps de concertation faisait suite aux premiers ateliers qui s'étaient tenus en décembre dernier, en présence de 80 participants. Ce premier round « avait permis d'établir un diagnostic et de dégager six objectifs stratégiques prioritaires, déclinés en 23 sous-objectifs, qui constituent le socle du plan d'action opérationnel », rappelle Pauline Meurlay, chargée de ce dossier à la CAP-NC. Lors du deuxième round, en mars, les acteurs ont identifié pour chaque objectif les actions prioritaires concrètes à mener parmi ces six grandes thématiques. Le tout formant ainsi la première stratégie concertée et opérationnelle pour la transition alimentaire en Nouvelle-Calédonie.

UN TABLEAU DE BORD À FINALISER

« Une cinquantaine d'actions ont été identifiées, détaille Pauline Meurlay. Certaines, environ la moitié, existent déjà et seront à soutenir ou à étendre, d'autres seront à créer. Il s'agit maintenant de déterminer le porteur de chacune d'entre elles, le planning de réalisation, les éventuels partenaires à associer, les financements à mobiliser, etc. » Cette feuille de route détaillée permettra ainsi à

chaque partie prenante engagée dans la démarche de savoir précisément quel sera son rôle à jouer. Par ailleurs, afin de confirmer l'engagement des acteurs, une charte, en cours d'élaboration, sera soumise à leur signature et adossée au plan d'action.

POUR NOTRE SANTÉ, NOTRE ÉCONOMIE, NOTRE ENVIRONNEMENT

À l'heure où l'inflation ne cesse de pousser les prix vers le haut, que l'excès de poids et les maladies associées se répandent parmi la population² et que les instances mondiales se mobilisent pour la planète, ce plan prend tout son sens. « La situation est grave », a déclaré le président de la CAP-NC, Jean-Christophe Niaoutou, lors de la restitution des travaux, jeudi 16 mars. « La mauvaise alimentation est une souffrance dans les foyers. Il y a une vraie nécessité à prendre conscience que s'alimenter, c'est aller chercher la capacité de chacun à mieux vivre dans son territoire. » Et face à ces enjeux, le président de la CAP-NC a affiché un objectif ambitieux : « augmenter de 25 % la part des produits locaux dans les assiettes des Calédoniens. La Polynésie française en a été capable, nous y arriverons aussi ! »

¹ Cet atelier s'est déroulé par visioconférence en raison des mouvements dans le cadre de la réforme du Ruamm.

² En Nouvelle-Calédonie, deux adultes sur trois sont en excès de poids et près de 100 000 personnes sont obèses.



➤ QUELLES ACTIONS ?

- > Parmi les 50 actions inscrites dans le plan, certaines visent à établir un cadre réglementaire favorable à la transition alimentaire. L'une d'elles prévoit ainsi une loi du pays qui imposera une part minimum de produits locaux dans les cantines scolaires. L'encadrement du marketing de la « malbouffe » est aussi envisagé. L'accent sera également mis sur l'éducation au goût, l'accompagnement des agriculteurs dans la transition agroécologique de leurs exploitations ou encore la formation des élus aux enjeux de l'alimentation durable.
- > À la convergence d'autres programmes d'envergure (TRIAD, PROTEGE...), le plan de transition alimentaire de la Nouvelle-Calédonie fédérera également des projets déjà initiés et financés. Il pourra également s'inscrire dans le cadre du prochain fonds de développement européen qui portera sur les systèmes alimentaires durables.

➤ LES SIX OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- 1** Bâtir un socle culinaire et agricole partagé afin de revaloriser les produits locaux et sains ;
- 2** S'appuyer sur une action publique exemplaire pour structurer les filières locales et encourager une alimentation saine et durable ;
- 3** Limiter l'accès à des produits de basse qualité nutritionnelle et environnementale afin d'améliorer la santé des Calédoniens et l'empreinte environnementale de l'alimentation ;
- 4** Faciliter l'accès à des produits de haute qualité nutritionnelle et environnementale afin d'améliorer la santé des Calédoniens et l'empreinte environnementale de l'alimentation ;
- 5** Faire du système alimentaire calédonien, un moteur de l'économie locale et de la création d'emplois pérennes ;
- 6** S'appuyer sur l'initiative associative et citoyenne et sur la recherche action au service d'un système alimentaire calédonien sain, durable, équitable et résilient.



Une démarche accompagnée

Depuis 2017, l'association Let's Food accompagne des collectivités - dont la Polynésie française - dans l'évaluation de leur système alimentaire et l'élaboration de leur stratégie. Sollicitée par le gouvernement, elle a apporté son savoir-faire méthodologique aux ateliers de la transition alimentaire de la Nouvelle-Calédonie.

Anna Faucher, experte en politiques publiques alimentaires et cofondatrice de Let's Food, tire un bilan « très positif » du travail engagé. « Les éléments sont alignés pour parvenir à relever ce défi, poursuit l'experte. Il existe une réelle volonté politique de porter ce sujet, les acteurs de tous horizons se montrent impliqués et motivés, notamment dans le secteur industriel agroalimentaire. La Nouvelle-Calédonie est forte d'une production de qualité et des initiatives existent déjà. » Tous les ingrédients semblent donc au rendez-vous pour permettre à la Nouvelle-Calédonie de s'inscrire dans cette dynamique mondiale qui vise à développer la résilience des populations. « Face à l'inflation des prix et à la raréfaction des ressources, gagner en autonomie alimentaire offre une marge de manœuvre pour améliorer la compétitivité et la qualité des produits locaux, tant au bénéfice de l'environnement que de la population. »

État des lieux des filières d'élevage

Si la filière bovine demeure, traditionnellement et culturellement, la filière "reine", six autres filières d'élevage composent le pôle animal de la Chambre d'agriculture et de la pêche. Les récentes élections ont permis d'intégrer des élus référents pour une grande majorité d'entre elles. Cette présence doit faciliter leur professionnalisation et leur développement ; et ce d'autant plus que des structures ASA (autres structures agricoles) siègent désormais à la CAP-NC, dont six en lien avec le monde animal. Ce dossier vient présenter, de manière synthétique, ces sept filières d'élevage qui nourrissent les Calédoniens. Étant donné les enjeux propres du cheval dans l'agriculture, cette filière fera l'objet d'un éclairage spécifique prochainement.

FILIÈRE BOVINE enjeux et projets

- Relance de la charte bovine avec deux actions concrètes à identifier et valider pour 2023/2024
- Étude de l'effet milieu qui consiste à préciser les races-croisements adaptés en fonction du contexte de l'élevage et à améliorer l'efficacité de la sélection (Upra)
- Mise en place d'un observatoire dynamique de la production locale
- Renforcement de la production des catégories de carcasses « non bouchères » destinées à la transformation
- Renforcement de la production sur les terres coutumières (SEBNC, gouvernement, Adraf, provinces)
- Création d'un Ipampa bovin (SEBNC, Isee, CAP-NC, Davar)
- Diffusion des études relatives aux coûts de production (naisseurs/engraisseurs) pour renforcer l'appui technique et financier (professionnels et acteurs du développement)

« Mes collègues m'ont récemment confié la responsabilité de présider la commission pôle Animal et j'ai bien l'intention d'endosser pleinement celle-ci pour les sept filières concernées. À ce titre, je souhaite pouvoir rencontrer, d'ici la fin du premier semestre, les principaux acteurs de chaque filière afin de pouvoir fixer, avec chacun d'eux, deux projets prioritaires pour ce début de mandature. Nous aurons en effet besoin de toutes les filières animales pour contribuer à atteindre les objectifs fixés. Je sais pouvoir compter sur les ressources techniques du pôle. Pour ma part, j'aspire simplement à jouer un rôle de bonne courroie de transmission et de bon coordinateur des actions et projets entre acteurs, techniciens et élus. »

CHRISTIAN GEORGET

éleveur à Boulouparis et élu de la CAP-NC, président de la commission Pôle Animal



© CAP-NC Flying Pictures

PRINCIPAUX ACTEURS DE LA FILIÈRE : Davar, Agence rurale, Ocef, Adraf, SEBNC, Upra, IVNC, CAP-NC, GTV, provinces, IAC, État



© CAP-NC



© CAP-NC








FILIÈRE CERVIDÉS enjeux et projets

- Renforcement du dispositif de capture pour accroître la production
- Valorisation du dispositif professionnel Edec-Ocef comme outil de régulation des cerfs pour les zones agricoles
- Renforcement de la conduite des élevages, notamment sur la partie engraissement, apport fourrager et prévention dans les périodes à risque

« Concernant la filière bovine, l'accompagnement est facile car cette filière est déjà très structurée : ils ont montré l'exemple et il convient de s'en inspirer pour d'autres filières. De manière générale, il faut chercher à mettre en œuvre, avec les partenaires, des politiques territoriales. Qu'il s'agisse, à titre d'exemple, de la prime à la capture pour les cerfs, d'une charte porcine ou apicole ou de la traçabilité de la production pour les ovins et caprins. »

CHRISTIAN GEORGET

éleveur de bovins, ovins et cervidés à Boulouparis

LES FILIÈRES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
BOVINE 	<ul style="list-style-type: none"> > Élevage extensif agroécologique > Structuration très forte de la filière 	<ul style="list-style-type: none"> > Difficultés transmission & installation > Coût et difficulté d'accès au foncier 	<ul style="list-style-type: none"> > Qualité reconnue de la production > Compétitivité de la production locale 	<ul style="list-style-type: none"> > Changement climatique > Pérennité incertaine du soutien des prix/viande
PORCINE 	<ul style="list-style-type: none"> > Qualité de la production locale > Contexte sanitaire local favorable 	<ul style="list-style-type: none"> > Forte dépendance aux intrants importés > Productivité faible en saison chaude 	<ul style="list-style-type: none"> > Meilleure compétitivité de la production locale > Perspectives de développement d'élevages « Plein air » 	<ul style="list-style-type: none"> > Peste porcine africaine > Mauvaise image du modèle de production
OVINE 	<ul style="list-style-type: none"> > Nécessite de petites surfaces > Qualité de viande reconnue 	<ul style="list-style-type: none"> > Parasites & chiens 	<ul style="list-style-type: none"> > Pénurie de viande d'agneau importer en frais > Morcellement des surfaces 	<ul style="list-style-type: none"> > Ouverture de l'import hors Ocef
CERVIDÉS 	<ul style="list-style-type: none"> > Capture : lutte efficace contre la prolifération en plaine > Forte demande 	<ul style="list-style-type: none"> > Volumes de capture restreints & pas de valorisation des sous-produits > Organisation/ rentabilité des captures 	<ul style="list-style-type: none"> > Développement territorial soutenu par les collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> > Développement en opposition, et non en partenariat, du cerf de chasse versus filière élevage
AVICULTURE 	<ul style="list-style-type: none"> > Un contexte sanitaire globalement bon > Un marché assez ouvert en termes de croissance 	<ul style="list-style-type: none"> > Modèles d'élevage mal perçus par la société civile > Peu de structuration de la filière 	<ul style="list-style-type: none"> > Perspectives d'élevage « Plein air » pour les œufs et pour le poulet de chair 	<ul style="list-style-type: none"> > Inflation du prix des intrants > Dépendance et difficulté de renouvellement des cheptels
APICULTURE 	<ul style="list-style-type: none"> > Qualité des produits et quasi-absence des calamités apicoles > Peu d'exposition aux produits 	<ul style="list-style-type: none"> > Pas de mutualisation des équipements > Manque de structuration de l'accès au foncier et au potentiel mellifère 	<ul style="list-style-type: none"> > Positionnement sur marchés de niche à l'export > Accès à des sites diversifiés et préservés 	<ul style="list-style-type: none"> > Arrivée d'un danger sanitaire de première catégorie > Destruction potentielle des espaces mellifères
AQUACULTURE 	<ul style="list-style-type: none"> > Niveau technique des acteurs > Structuration de la filière 	<ul style="list-style-type: none"> > Dépendance aux intrants importés (dont céréales) > Besoin d'accompagnement pour sélection génétique & suivi sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> > Forte demande sur le marché international > Diversification de la production via les holothuries 	<ul style="list-style-type: none"> > Dangers sanitaires pour la production de post-larves > Hausse accélérée du coût de l'énergie et des intrants

LEXIQUE

AAPI : Association des apiculteurs de la province des îles

AA3P : Association apicole des 3 provinces

Adanc : Association des apiculteurs de Nouvelle-Calédonie

Adraf : Agence de développement rural et d'aménagement foncier

Edec-NC : Établissement d'élevage de cerfs de NC

GEPR : Groupement des éleveurs de petits ruminants

GTV : Groupement technique vétérinaire

ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement

IVNC : Interprofession de la viande

SEBNC : Syndicat des éleveurs bovins de Nouvelle-Calédonie

SennepNC : Syndicat des éleveurs naisseurs et naisseurs-engraisseurs porcins

Upra : Unité de sélection et de promotion de race

FILIÈRE PORCINE enjeux et projets

- > États généraux de la filière porcine en 2023 pour rédaction d'un livre blanc de la filière porcine (Ocef, Agence rurale, SennepNC)
- > Renforcement de l'accompagnement technique, dont maîtrise des enjeux ICPE et biosécurité (Upra, SennepNC, Provinces, Sivap, GTV, GDS-A)
- > Diversification des sources d'approvisionnement en céréales importées pour diminuer la dépendance et renforcement de la production de céréales locales (Agence rurale, provendiers, coopératives locales, Provinces)
- > Meilleure valorisation des lisiers en tant que source de production d'engrais local (Valorga)
- > Développement de la production plein air
- > Renforcement des productions et de la transformation à destination des circuits courts
- > Développement de l'observatoire de la filière

PRINCIPAUX ACTEURS DE LA FILIÈRE :

Davar, Agence rurale, Ocef, SennepNC, Upra, IVNC, CAP-NC (dont GDS-A), GTV, provinces, Valorga



FILIÈRE OVINE-CAPRINE enjeux et projets

- > Renforcement de la production locale, en facilitant l'installation de nouveaux éleveurs (GEPR et provinces)
- > Consolidation du schéma génétique de production locale pour une meilleure rusticité, adaptation au milieu et conformation bouchère (Upra et provinces)
- > Renforcement de la traçabilité de la production : bouclage via un dispositif d'identification pérenne généralisable (IPG) (GEPR, Davar, GDS-A de la CAP-NC)

PRINCIPAUX ACTEURS DE LA FILIÈRE :

Davar, GEPR, provinces, Upra, CAP-NC (GDS-A)

« En tant qu'élue référente « filière porcine », j'espère contribuer à mieux nous organiser, à l'image de la charte bovine. Nous avons un besoin technique important à combler. C'est une priorité partagée avec tous mes collègues et le financement d'un tel technicien est un enjeu majeur. Nous devons également protéger le foncier des élevages existants, veiller à assurer la relève, mieux valoriser notre lisier et conforter la production locale de céréales pour l'alimentation de nos animaux. Il conviendra aussi de renouer le dialogue avec les institutions pour revoir les termes de la réglementation ICPE, héritée du modèle métropolitain, dont certains aspects sont peu adaptés à notre contexte. »

MARIANNA MATI

éleveuse de porcs à Moindou et élue à la CAP-NC



© CAP-NC Flying Pictures



© CAP-NC

ENJEUX SPÉCIFIQUES DES ENVIRONNEMENTS ÎLIENS

Productions identifiées : bovins - ovins caprins - porcins - apiculture - aviculture

Si les problématiques techniques sont les mêmes, l'insularité amplifie les difficultés logistiques et accroît les coûts, même si la filière apicole est déjà très structurée avec une production de qualité.

- > Forte demande d'accompagnement technique / besoin de se connecter aux acteurs de la Grande Terre
- > Volonté de renforcer les outils de transformation locale pour augmenter la part de la consommation locale dans l'assiette des consommateurs des îles
- > Difficulté d'accès au marché par manque de petits abattoirs agréés (un projet à Lifou)

LES CHIFFRES ESSENTIELS PAR FILIÈRE

FILIÈRE BOVINE

- > Environ **550** éleveurs actifs
 - > Cheptel : **67 500** bovins bouclés
 - > Taux de couverture du marché local en 2021 :
Veaux **87 %** - Gros bovins **51 %**
 - > Production locale stable en tonnage et en volume : Veaux, env. **3 000 t/an** - Gros bovins, env. **12 500** bovins/an
- OCEF :**
- > Les gros bovins abattus à l'Ocef représentent **48 %** du nombre et **68,4 %** du volume
 - > Les veaux abattus à l'Ocef représentent **52 %** du nombre et **31,6 %** du volume

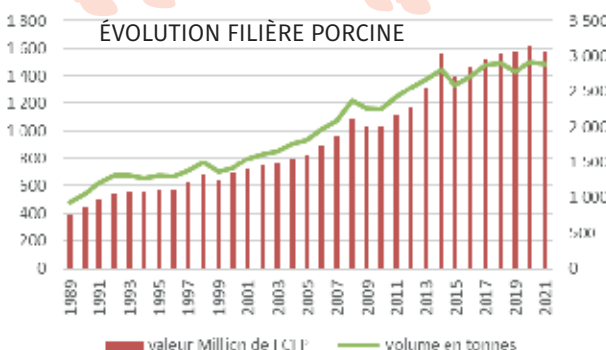
FILIÈRE CERVIDÉS

- > **61 t** de carcasses abattues en 2021 (hors saisie), soit **52 %** de moins qu'en 2020
- > **2 736** animaux abattus
- > **98 %** des abattages sont réalisés en province Sud
- > Qualité de la production : la classe A représente **97 %** du tonnage abattu en 2021

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nb de cerfs capturés	2 485	2 136	4 141	1 352	2 613	3 381	1 710	160	278

FILIÈRE PORCINE

- > Environ **32 000** porcs charcutiers abattus/an
- > Production 2022 : **2 067 t**
- > Stabilité du taux de couverture du marché : **79 %** en 2021
- > **10 %** du volume total abattu à l'Ocef est de la prestation



FILIÈRE OVINE-CAPRINE

- > Environ **9 t** d'ovins abattus en 2021
- > Environ **900 kg** de caprins abattus en 2021
- > **26 %** des abattages sont réalisés en boucherie et **74 %** en prestation de service à l'Ocef
- > Taux de couverture 2021 de la viande ovine : **2,3 %**
- > Hausse de **2 %** des volumes importés en viande ovine en 2021

FILIÈRE AVICULTURE

- > Production commercialisée :
 - Environ **876 t** de poulets et poules de réforme abattus en 2021
 - **44** millions d'œufs en 2021
- > Importations de poulets carcasses : **9 180 t** en 2021 (2,3 milliards de francs en valeur)
- > Taux de couverture de la viande de volaille en frais (avec autoconsommation) : **9 %** en 2020
- > Taux de couverture des besoins en œuf : env. **90 %**

FILIÈRE APICULTURE

- > **643** personnes déclarant des ruches
- > **10 128** ruches déclarées
- > Production moyenne : **150 tonnes/an**
- > **3,9 t** importées en 2021 (quota import autorisé = 6 t/an)

FILIÈRE AQUACULTURE

L'essentiel de la production locale est de la crevette « très haut de gamme »

- > **17** fermes aquacoles actives
- > Superficie des bassins en production (données 2022) : **564 ha**
- > Production annuelle stable d'environ **1 470 t/an**
- > Consommation locale : environ **590 t/an**
- > **60 %** de la production (env. 880 t/an) exportée : Japon, USA, Australie, France

FILIÈRE AVICULTURE enjeux et projets

- > Réduction de la dépendance aux céréales importées
- > Diversification des sources d'approvisionnement et renforcement de la consommation d'aliments produits localement : résidus de cultures, itinéraires « plein air » croisés avec autres productions
- > Renforcement de l'intégration agroécologique de l'élevage plein air avec les productions en maraîchage : résilience économique, fertilisation naturelle des sols, maintien d'une biodiversité
- > Renforcement de la structuration des producteurs de poulets fermiers

PRINCIPAUX ACTEURS DE LA FILIÈRE :

producteurs d'œufs industriels (autonomes et structurés), Syndicat de la qualité avicole, SIVAO, provendiers, Agence rurale



FILIÈRE APICULTURE enjeux et projets

- > Poursuite de la caractérisation des miels calédoniens pour valoriser la production et étudier un éventuel positionnement sur des marchés à l'export
- > Mise en place d'un programme d'amélioration et de diffusion génétique
- > Animation de la filière au travers d'une charte apicole réunissant tous les acteurs
- > Renforcement des outils de surveillance sanitaire

« En tant qu'élue référente apiculture, je souhaite que la CAP-NC contribue à rassembler les acteurs de cette filière pour nous aider à progresser en termes de professionnalisation. Si les enjeux en termes de génétique sont importants, notamment s'agissant de l'éventuelle importation de semences de mâles, il convient tout autant de favoriser une meilleure connaissance des miels calédoniens quant à leurs caractéristiques organoleptiques ou pour faire éclore des « miellés de cru ». Enfin, nous devons veiller à ce que notre singularité insulaire continue à nous protéger des principales maladies affectant les cheptels apicoles. »



CAROLINE FAIVRE

apicultrice à Dumbéa et élue de la CAP-NC

PRINCIPAUX ACTEURS DE LA FILIÈRE :

Adecal-Technopole, apiculture NC, Davar, Agence rurale, provinces, CAP-NC, Syndicat des apiculteurs NC, Adanc, AAPIL, AA3P, GTV, État, Bio Calédonia



FILIÈRE AQUACULTURE enjeux et projets

- > Renforcement de la sélection et de la diffusion du progrès génétique des variétés de crevette (Groupement des fermes aquacoles, Adecal-Technopole, Ifremer, Syssal)
- > Diversification de la production locale de crevettes (Adecal-Technopole)
- > Renforcement de la protection sanitaire des fermes (Sivap)
- > Réduction des dépenses énergétiques

« En premier lieu, la chambre consulaire est une découverte pour les aquaculteurs. Jusqu'à présent, nous n'étions pas présents. Heureusement, nous avons la chance d'avoir une filière déjà bien structurée, autour du Groupement des fermes aquacoles notamment. Toutefois, la CAP-NC peut sans doute nous aider à mettre en place une Upra crevettes dont nous avons un besoin impératif afin d'enrayer le déclin de production auquel nous sommes confrontés. En quelques années, nous avons perdu 40 % de production. Il convient aujourd'hui de retravailler la génétique de nos souches pour les rendre plus résistantes. Cela nécessite d'appliquer des solutions éprouvées ailleurs, en les adaptant à notre contexte local. »



JOHAN KUHN

aquaculteur à Pouembout et élu de la CAP-NC

PRINCIPAUX ACTEURS DE LA FILIÈRE :

Groupement des fermes aquacoles, Adecal-Technopole, Agence rurale, Ifremer, Sivap, provinces



En 2023, grâce à la province Sud, la valorisation de nos déchets d'emballage s'intensifie.

La responsabilité élargie du producteur (REP) découle du principe du « pollueur-payeur », et est codifiée dans l'article 422-1 du Code de l'Environnement. La REP est un outil qui étend les obligations du producteur à l'égard d'un produit jusqu'à sa fin de vie. En rendant le producteur responsable de la fin de vie des déchets, on lui envoie implicitement un signal pour qu'il diminue les incidences Environnementales correspondantes en modifiant la conception de ses produits. L'objectif est que les produits soient conçus de manière à réduire au minimum l'impact Environnemental de leur cycle de vie.

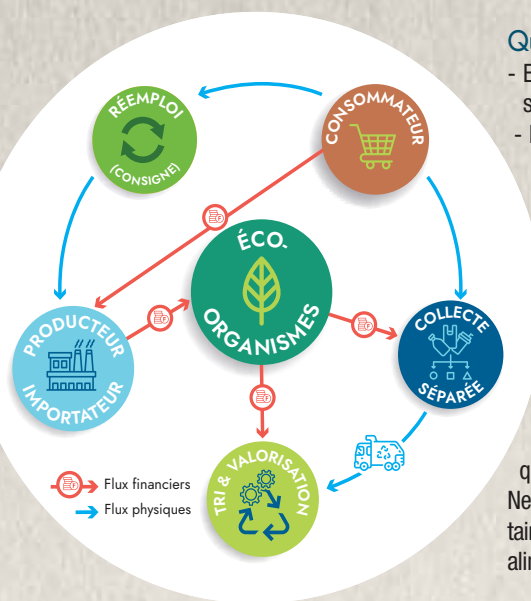
En 2008, la province Sud s'est dotée de cet outil réglementaire pour améliorer la gestion des déchets.

Actuellement, 8 filières de gestion des déchets sont réglementées par le code de l'Environnement de la province Sud.

Dans le cadre de la REP, les fabricants locaux ou les importateurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, physiquement et financièrement, leur collecte et leur traitement.

Pour chaque filière réglementée, les producteurs doivent établir un plan de gestion des déchets dont ils sont responsables. Au vu dudit plan et à condition d'établir qu'ils disposent des capacités techniques et financières pour répondre aux exigences du cahier des charges propres à la filière considérée, les producteurs sont agréés pour une durée de cinq ans maximum.

Les producteurs peuvent choisir de pourvoir eux-mêmes aux obligations de gestion de leurs déchets, au travers d'un plan de gestion individuel, ou d'y répondre collectivement à travers un éco-organisme agréé par la province



Sud (article 422-2 du Code de l'Environnement). Le schéma d'organisation de la filière est présenté ci-dessus (source province Sud).

FILIERE DÉCHETS D'EMBALLAGES Champ d'application

On entend par emballages, toute forme de contenants ou de supports, quelle que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destinés à contenir un produit, en faciliter le transport ou la présentation à la vente.

Les emballages concernés à partir de 2023 par la nouvelle filière réglementée sont les suivants :

Les emballages de boissons et liquides alimentaires

Tout liquide destiné à la consommation, y compris les liquides servant à la préparation alimentaire.

Sont exclues les boissons préparées et emballées sur le lieu de vente (à emporter) et les préparations liquides à usage médical.

Quelques exemples :

- Eaux, jus, boissons alcooliques et fermentées, sodas, soupes, yaourt à boire, etc.
 - Huile, vinaigre, crème fraîche liquide, sauce soja, etc.
- Non concernés : gobelets pour le café à emporter, sirop pour la toux, etc.

Les emballages de conserves alimentaires

Toutes préparations alimentaires à base de fruits, de légumes, de viandes, d'abats ou de poissons, de céréales présentées en conserve et appertisées, quel que soit le volume ou la quantité unitaire. Ne sont pas considérées comme conserves alimentaires les préparations à base de lait et les denrées alimentaires surgelées.

Quelques exemples :

- Toutes les boîtes de conserve (sardines, haricots, maïs, etc.)
 - Bocaux de compotes, fruits en sirop, confiture, de plats préparés, etc.
- Non concernés : yaourts, entremets, fromage, etc.
Non concernés : barquettes de plats préparés, sachets de légumes surgelés, etc.

Qui est concerné ?

Les fabricants locaux et les importateurs de boissons, de liquides alimentaires et de conserves alimentaires.

Les références réglementaires

articles 422-72 à 422-81 du code de l'Environnement de la province Sud
province-sud.nc/codenv
délibération n° 97-2022/BAPS/DDDT du 01 mars 2022 relative à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes et des opérateurs de traitement de la filière de gestion des déchets d'emballages.

EN SAVOIR +

province-sud.nc /gestion-dechets



AGIR POUR
L'AVENIR



**EN
BREF**

Bientôt, une mission autour de l'élevage bovin



Du 24 avril au 5 mai, la Chambre d'agriculture et de la pêche, en partenariat avec le Syndicat des éleveurs bovins, organise une mission d'experts pour des audits et des formations destinées aux éleveurs sur la productivité et la santé des troupeaux bovins allaitants dans le système d'élevage calédonien. Des journées de formation, basées sur le concept novateur de l'approche globale sol-fourrage-bovins-éleveur, seront animées par l'équipe du cabinet vétérinaire 5mVet, venue de Métropole, et le GDS-A (groupement de défense sanitaire animal).

LES THÈMES ABORDÉS :

- > Le pilotage du troupeau de ruminants : mesures de base et conduite à tenir par l'éleveur
- > Les relations sol-plante-animal-éleveur pour nourrir les animaux en autonomie
- > Récolte et conservation des fourrages, repérer les fourrages à problème, établissement des rations
- > Eau, hydratation, équilibre digestif, santé et équilibres minéraux

LES JOURNÉES DE FORMATION AURONT LIEU :

- > **Le 28 avril à Kaala-Gomen**
- > **Le 4 mai à Nessadiou**
- > **Le 5 mai à Port-Laguerre**

Inscription obligatoire : poleanimal@cap-nc.nc

Pour aller plus loin, rendez-vous sur YouTube :

La Bio-Électronique Vincent au Secours de l'Élevage - Pierre-Emmanuel RADIGUE



Protection des animaux

Pour éviter toute dissémination de parasites et propagation de maladies, tous les animaux participant à des manifestations publiques (foires agricoles, marchés, courses hippiques, journées d'adoption, concours...) doivent être suivis par un vétérinaire et, le cas échéant, traités, vaccinés et soumis à des analyses conformément aux exigences sanitaires de la Nouvelle-Calédonie. Tout animal présenté est ainsi soumis à une certification sanitaire sous la forme d'un contrat d'engagement annuel. Signé par le propriétaire et le vétérinaire de l'animal, il permet de garantir le suivi et le statut sanitaires de ce dernier auprès du service d'Inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (Sivap), des organisateurs et autres participants. Le Sivap renforcera ses contrôles sur le terrain. Ils s'accompagneront de sanctions en cas de non-conformité. Les modèles de contrat d'engagement sont disponibles auprès des vétérinaires ou en téléchargement sur le site de la Davar.



Pour en savoir +

Rendez-vous sur davar.gouv.nc - rubrique : **santé animale**

Filière bovine :

UNE MATINÉE TECHNIQUE EN AVRIL

La province Sud, en partenariat avec l'Upa bovine, le groupement de défense sanitaire animal de la CAP-NC (GDS-A) et le Groupement technique vétérinaire (GTV), organise mercredi 19 avril une matinée technique au stockyard de la station zootechnique de Port-Laguerre.

Au programme :

la préparation des receveuses pour la prochaine opération de transfert embryonnaire qui aura lieu à la station et chez les éleveurs inscrits dans la démarche.

Inscription avant le **17 avril** :

tél. **35 30 10**

contact@upra.nc



Étalonnerie : bilan de la saison 2022-2023

En termes de reproduction, la dernière saison a été satisfaisante :

- > **42** juments ont été accueillies sur le site de Nessadiou. **21** ont bénéficié d'une insémination artificielle (IA) et **11** ont été saillies (monte en main).
- > **32** juments sont reparties gestantes.

Pour rappel, l'étalonnerie à Nessadiou est le seul centre de reproduction public de la Nouvelle-Calédonie : elle permet aux éleveurs et propriétaires de chevaux d'accéder à un service performant et à de la génétique extérieure amélioratrice.

Plus d'infos : tél. **46 68 48** - ucs.nc/equine



© Gendarmerie de Nouvelle-Calédonie

ENTRETIEN AVEC le général de gendarmerie **Nicolas Matthéos**

Le commandant de la gendarmerie de Nouvelle-Calédonie, arrivé en juillet dernier pour un deuxième séjour sur le Caillou, après un premier passage en 2004, est très attentif au monde rural, et plus particulièrement aux actes de braconnage dont sont victimes les éleveurs.



La Calédonie agricole :
Pouvez-vous rappeler, en premier lieu, les missions prioritaires assignées à la gendarmerie en milieu rural ?

Le général Nicolas Matthéos : De manière générale, il s'agit tout autant de surveiller que de protéger les personnes et les biens. Et l'espace rural, agricole, s'inscrit naturellement au cœur de nos dispositifs et actions du fait de notre présence dans 32 des 33 communes de Nouvelle-Calédonie.

Existe-t-il des dispositifs spécifiques à ce milieu « broussard » ?

D'ores et déjà, j'ai décidé la mise en place d'un organigramme de « référents éleveurs », plus spécifiquement formés et sensibilisés à ce type de délit, au sein des brigades*. Par ailleurs, j'ai bon espoir que la Nouvelle-Calédonie puisse disposer prochainement d'une nouvelle unité, entièrement dévolue au monde rural. Cela s'inscrit en tout cas dans le cadre de la LOPMI (Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur), comme rappelé par le ministre lui-même, Gérard Darmanin, lors de sa récente visite. Si c'était confirmé, ce serait une bonne nouvelle pour le monde rural calédonien.

Quels conseils donner aux éleveurs victimes d'actes de braconnage ?

Avant tout, il s'agit de rétablir le contact et la confiance avec le monde rural. Celui-ci doit savoir l'attention que nous lui portons. Elle n'est pas feinte, nous partageons beaucoup de choses. Il n'en reste pas moins que le territoire est vaste, les troupeaux dispersés, les exploitations éparées. Tout cela rend notre action difficile. Pas

question toutefois de baisser les bras, bien au contraire. Il est donc impératif que les éleveurs signalent les faits, en appelant le 17, sous meilleur délai, tout en préservant les preuves. Le procureur de la République veut faire acte de fermeté à l'égard de ces faits et nous appelle à la plus grande vigilance. Celle-ci est au rendez-vous.

Assiste-t-on à une forte progression de ces faits ces dernières années ?

Si je m'en tiens aux statistiques, la réponse est non, mais je ne sous-estime pas le fait que des faits ne sont pas signalés. D'autre part, si les actes de braconnage signalés (une vingtaine par an) demeurent stables, cela n'enlève rien à l'exaspération des éleveurs, à leur colère. Je le redis : tous les faits doivent être signalés. Cela nous permet une meilleure compréhension de ces actes, la mise en place d'une prévention plus efficace.

Vous avez récemment rencontré le président de la CAP-NC, Jean-Christophe Niaoutou.

Avez-vous convenu d'une action commune ?

Déjà, nous avons convenu de nous voir régulièrement, c'est important. Nous réfléchissons également à la mise en place d'un système d'alerte pour les éleveurs ; nous y reviendrons. Enfin, nous avons retenu une date, jeudi 11 mai, pour organiser une journée d'échanges entre le monde de l'élevage et tous les gendarmes « référents éleveurs ». Cette journée, qui sera organisée à Nessadiou, dans vos locaux, sera un moment important pour mieux appréhender, ensemble, ce problème majeur pour le monde rural.

* Pour accéder à cet organigramme, suivre ce lien https://www.cap-nc.nc/wp-content/uploads/ORGANIGRAMME_RESEAU-Monde-Agricole-avec-cap.pdf



Carb'Agro, l'heure du bilan



Le projet Carb'Agro touche aujourd'hui à sa fin et tire ses conclusions des analyses menées pendant un an dans 10 élevages calédoniens. Si certaines pourront être approfondies, l'étude révèle déjà que les stocks de carbone organique dans les sols sont globalement bons, mais hétérogènes, et que ce taux peut être augmenté en améliorant la production de biomasse des parcelles. Une démarche « tout bénéf' » pour les agriculteurs.

Augmenter le carbone des sols agricoles est d'abord un enjeu pour les agriculteurs et leur fonction première de nourrir la population, car il améliore la fertilité des sols et donc la productivité, la rentabilité et l'autonomie des exploitations. Le carbone des sols permet ensuite à l'agriculture de rendre des services écosystémiques à la société : qualité de l'eau, de l'air, limitation de l'érosion et des inondations, maintien de la biodiversité, etc. mais aussi séquestration de CO₂ atmosphérique pour atténuer le changement climatique. Des enjeux multiples et forts, qui poussent le secteur agricole calédonien à s'intéresser à la thématique carbone.

DES FLUX DE STOCKAGE DE GES COMPLEXES À QUANTIFIER

96 % de la surface agricole utile étant dédiée à l'élevage, c'est cette filière que Carb'Agro a plus particulièrement étudiée pendant un an. Aurélien Gaigé, qui coordonne le projet¹, précise : « Nous avons pu estimer les émissions brutes des trois gaz à effet de serre (GES : dioxyde de carbone - CO₂, méthane - CH₄ et protoxyde d'azote - N₂O) dans les exploitations, cependant le calcul pour quantifier leur stockage dans le sol comporte trop d'inconnues. Nous nous sommes donc concentrés sur le taux de carbone captif dans l'écosystème². » Même non exhaustives, ces premières données ont pu être analysées pour en tirer des conclusions solides.

DES STOCKS DE CARBONE DANS LA BIOMASSE ET LE SOL À MAXIMISER

« L'analyse de données des prélèvements de sols effectués par la province Sud et la CAP-NC entre 2013 et 2018 ont permis d'estimer les stocks de carbone organique des sols agricoles : ils sont plutôt bons, avec une moyenne de 56 t par hectare ». Ces taux présentent cependant de forts écarts, qui méritent d'être étudiés en fonction de leur géolocalisation et de la production agricole associée (prairie, culture, maraîchage, verger, etc.), afin de connaître les conditions les plus favorables au stockage de CO₂. L'estimation de stockage de CO₂ dans l'écosystème (bio-

masse et sol) est quant à elle comprise entre 2 et 4 t de CO₂/ha/an (autres GES non pris en compte). Un taux qui pourrait être amélioré par l'augmentation de la biomasse dans les pâturages, notamment via l'agroforesterie et le pâturage tournant dynamique.

DES ÉMISSIONS DE GES À RÉDUIRE EN OPTIMISANT LA PRODUCTIVITÉ DU TROUPEAU

Côté émission, les élevages étudiés émettent en valeur médiane 618 t de CO₂eq/an par exploitation (pour nourrir environ 460 consommateurs³). Dans les élevages calédoniens, extensifs à l'herbe, ce sont les éructations des vaches qui tiennent la

première place des émissions, avec 83 %. Le ratio « GES émis/kg de viande » pourrait donc être mathématiquement réduit à l'échelle de l'exploitation en produisant plus de viande par tête de bétail. La marge de progression se situera donc dans la conduite du troupeau, en optimisant sa productivité, à nombre de vaches constant. Ces leviers d'action seront plus particulièrement détaillés dans le prochain numéro.

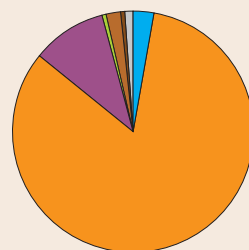
¹ Carb'Agro est financé par l'Agence calédonienne de l'énergie et l'Ademe dans le cadre de PROTEGE, avec le soutien technique du pôle élevage et du service développement durable de la CAP-NC, en partenariat avec l'IAC, le Cirad et Solagro.

² issu du CO₂ avant réémission ou stockage de CH₄ et N₂O

³ Sources de calcul : consommation : étude Ademe (Impact de l'alimentation en outre-mer - Focus Nouvelle-Calédonie). Rendement : Web-agri.fr (Rendement carcasse des races bovines)

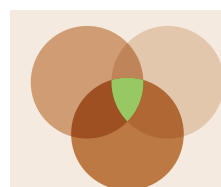
Les sources d'émission de GES dans les élevages étudiés

(en pourcentage eCO₂/an)



- 83% > Fermentations entériques
- 10% > Gestion des déjections par et sols
- 3% > Mécanisation et énergie
- 2% > Aliment du bétail
- 1% > Transport des produits > Abattage
- 0,5% > Engrais et intrants
- 0,5% > Infrastructures : bâtiments et matériels

« L'agriculture a surtout un rôle à jouer sur le maintien et l'augmentation du stock de carbone dans les écosystèmes agricoles : c'est un des seuls secteurs à pouvoir compenser ses émissions. »



Missions, enjeux et interrelations autour du stockage de carbone

► AGRICULTEURS

- Produire pour nourrir
- Fertilité - Productivité
- Adaptabilité / Autonomie
- Services à la société

► TECHNICIENS = AIDE-SUPPORT

- Recherche
- Développement
- Diffusion
- Plaidoyer
- Partenariats

► SOCIÉTÉ CIVILE - MARCHÉS CARBONE = CONSOMMATEURS

- = CLIENTS CRÉDITS CARBONE (dans 5 à 10 ans, si les moyens techniques et investissements sont consentis)
- Mines - Collectivités - Transport aérien
- Industries locales, etc.



LE CARBONE ORGANIQUE DES SOLS, COMMENT, POURQUOI ?
Retrouvez en page ci-contre quatre illustrations explicatives sur le carbone organique des sols agricoles.

INTRODUCTION AUX QUATRE ILLUSTRATIONS CARB'AGRO

Quatre illustrations pédagogiques, présentant l'intérêt d'augmenter le carbone organique des sols agricoles, viennent d'être finalisées. Celles-ci sont destinées tant aux agriculteurs calédoniens qu'aux étudiants et enseignants des formations agricoles, aux techniciens et animateurs du développement, aux décideurs et aux citoyens.

Elles cherchent à répondre, de manière simple, aux questions suivantes :

- 1 QU'EST-CE QUE LE CARBONE ORGANIQUE ?
- 2 QUELS SONT, POUR LES AGRICULTEURS, LES AVANTAGES À AUGMENTER LE CARBONE ORGANIQUE DE LEUR SOL ?
- 3 COMMENT PEUVENT-ILS AUGMENTER CE CARBONE ORGANIQUE ?
- 4 QUELS SONT LES PRINCIPAUX LEVIERS TECHNIQUES À LEUR DISPOSITION ?

Telles que présentées ci-dessous, les illustrations sont évidemment incomplètes. Des légendes accompagnent les versions consultables en ligne, sur le site de la CAP-NC. Elles feront également l'objet prochainement d'une large diffusion via la page Facebook de la CAP-NC et l'envoi d'une newsletter spécifique à l'attention de tous les ressortissants et partenaires.



EN
BREF

À noter sur vos agendas

Le Cotech annuel du groupement de défense sanitaire végétal (GDS-V) se tiendra vendredi 5 mai de 8 h 30 à 12 h à Nessadiou et réunira techniciens et organisations professionnelles agricoles. Il permet de réaliser le bilan annuel de la santé des cultures, dans un objectif de prévention des risques avant tout. Le GDS-V, l'IAC, le Cirad, et le Sivap présenteront les bilans et résultats de l'année 2022 permettant ainsi à chacun une mise à jour des connaissances et un échange

indispensable à l'harmonisation des compétences et au renforcement du réseau d'épidémiologie. À l'honneur cette année, les bactérioses, le risque mouche des fruits et des cucurbitacées, les confusions possibles des maladies, un point sur *S. frugiperda*, et un retour sur les analyses de sol pour la santé des cultures. La matinée se clôturera par un repas.

Inscription : gds-v@cap-nc.nc

L'horticulture pour tous

Le concombre peau de crocodile



Cette variété de concombre, très proche du concombre "vanuataï" ou du "fidjien", est caractérisée par des fruits de taille conséquente avec une peau dure qui permet au fruit de bien se conserver après la cueillette et d'être résistant aux intempéries sur pied. Récolté jeune, il peut être consommé cru, mais cette espèce dite "de conservation" peut aussi être récoltée tardivement pour être consommée cuite. Cultivé depuis plusieurs générations en Nouvelle-Calédonie, le concombre peau de crocodile est adapté au climat local, en résistant notamment aux phases de sécheresse. La coriacité de ses feuilles lui permet aussi d'avoir une certaine résistance face aux attaques de chrysomèles (bêtes jaunes).

Des semences sont à la vente chez certains distributeurs à Nouméa. L'association des semences paysannes de Nouvelle-Calédonie peut aussi en proposer : contact.fossier.camille@gmail.com

Oryctes : nouvelle réglementation

Début mars, toutes les mesures obligatoires pour éviter la diffusion du scarabée ont été levées sur la Grande Terre, à l'exception des mesures de bonne gestion qui s'appliquent encore. Un dispositif est mis en place pour protéger les îles Loyauté, Belep, l'île des Pins et Tiga :

- Piégeage aux aérodromes et dans les ports ;
- Interdiction de transporter du compost et autres terreaux vers les îles ;
- Interdiction de transporter des plantes sauf dérogation après contrôle du Sivap, qui délivre un certificat.

Les permanences pour l'inspection des plants à l'export pour les îles se font au Sivap au port autonome : le lundi de 7 h 30 à 9 h sans rendez-vous, le mercredi et le vendredi de 7 h 30 à 9 h sur rendez-vous au 73 32 66.

Pour toute information sur la prévention, les mesures de biosécurité et de la gestion d'Oryctes, consultez le site de la Davar : davar.gouv.nc/le-rhinoceros-du-cocotier-oryctes-rhinoceros

MYCORHIZES EN AGRICULTURE

Proposé par AGIR, dans le cadre de sa mission de suivi de parcelles en agroforesterie et de vulgarisation des concepts agroforestiers pour PROTEGE, un troisième tutoriel est disponible en ligne. Il explique l'utilité des mycorhizes, ces champignons microscopiques, qui vivent en symbiose avec les plantes, et comment les utiliser dans ses champs.

Retrouvez le film [Agroforesterie tuto 3] sur la chaîne YouTube Association AGIR NC

Une étude a été menée pendant deux ans par Aura Pacifica sur la parcelle de la SCA Calgae afin de comprendre, par une approche scientifique, le rôle concret de ces mycorhizes dans un contexte agricole. Elle sera disponible en ligne sur le site web de la CAP-NC courant mai.



Pratiques phytosanitaires, une enquête au plus près du terrain

© CAP-NC

La Chambre d'agriculture et de la pêche a mené en début d'année une enquête de terrain qualitative et anonyme sur les pratiques phytosanitaires des agriculteurs.

Objectif : disposer, six ans après l'adoption de la loi du pays relative aux PPUA¹, d'une photographie permettant d'identifier ce qui fonctionne et ce qui pourrait être amélioré.

Comment les agriculteurs utilisent-ils les PPUA ? Leurs pratiques ont-elles évolué depuis la loi de pays et quels sont leurs besoins ? Telles sont quelques-unes des nombreuses questions qui ont motivé le lancement de cette enquête inédite. Réalisée en janvier-février, elle livre aujourd'hui ses premiers résultats « globalement très positifs, selon Sophie Tron, responsable du groupement de défense sanitaire végétal (GDS-V) de la CAP-NC, même si certains points devront être approfondis. Ils permettent de dresser un état des lieux suffisamment précis des pratiques et des attentes, mais aussi de fixer un cap pour poursuivre cette démarche de progrès engagée par l'ensemble de la profession ».

DES PRATIQUES QUI ÉVOLUENT

Premier enseignement, 100 % des entreprises interrogées ont le Certiphyto² et respectent les délais avant récolte et réentrée au champ ; et une large majorité stocke ses PPUA selon les conditions prévues par la loi. À ces bons points, s'ajoute une volonté de limiter l'usage des produits dangereux en favorisant les PPUA de biocontrôle (55 %) ou en alternant les substances actives (73 %). 27 % des agriculteurs rencontrés aimeraient moins traiter leurs cultures et 55 % estiment qu'ils pourraient utiliser

moins de PPUA si certains freins économiques et techniques étaient levés. Bien renseignés sur les mesures de prophylaxie, ils sont exigeants quant au choix de leurs semences et plants, et les infrastructures agroécologiques sont naturellement présentes au sein de leurs exploitations (bandes enherbées, fleuries, haies... chez 85 % d'entre eux). Même si 30 % seulement observent les auxiliaires présents à l'état naturel et 50 % ne savent pas si les produits qu'ils utilisent les respectent. « Ces données indiquent que la plupart des agriculteurs sont enclins à faire évoluer leurs pratiques », analyse la responsable.

LES EFFORTS QU'IL RESTE À FAIRE

Parmi les points améliorables, on retiendra l'étalonnage du matériel d'application des produits. « 50 % ne le font jamais ou juste à l'achat. Cette mesure est pourtant indispensable à la réussite du traitement », regrette Sophie Tron. Quant au registre de traitement ou cahier de culture, 78 % le remplissent³ mais encore 22 % n'en n'ont pas, « alors que cet outil, au-delà de son caractère obligatoire, permet d'éviter les erreurs et de piloter efficacement sa production ». Autre fait marquant, l'information sur l'homologation des produits est insuffisante. « Un effort de communication

doit être fait, notamment auprès des relais d'informations stratégiques que sont les vendeurs. » L'accent devra aussi être mis sur la formation avec la création d'une nouvelle offre (plébiscitée par 45 % des professionnels interrogés), alors que 80 % des agriculteurs enquêtés n'ont suivi aucune autre formation que Certiphyto, au cours des trois dernières années.

¹ Produits phytosanitaires à usage agricole

² Au moins une personne travaillant sur l'exploitation a le Certiphyto.

³ Dont 63 % « toujours »

Le cadre de l'enquête

Des entretiens individuels d'une heure environ, sur la base d'une série de questions préparées par la CAP-NC, ont été menés auprès de 22 agriculteurs de la Grande Terre aux profils variés. Les résultats détaillés seront disponibles sur demande, à partir d'avril, auprès du groupement de défense sanitaire végétal.

GDS-V - tél. : 24 31 60
gds-v@cap-nc.nc

Floraison et production : l'influence du climat et autres paramètres

L'année 2022 a vu les productions fruitières locales particulièrement mises à mal, notamment lors de la phase critique de la floraison et de nouaison. Rappels des mécanismes en jeu et analyse avec Stéphane Lebegin, responsable de la station fruitière de l'IAC, à Pocquereux.

En production fruitière pérenne, une bonne floraison-fructification se prépare tout au long de l'année. Le cycle typique suit un calendrier adossé aux saisons. « Les bonnes pratiques agronomiques constituent bien sûr l'un des premiers facteurs d'une bonne floraison-fructification, rappelle Stéphane Lebegin. Même sous le meilleur climat, un arbre ne produira pas s'il n'est pas correctement conduit et amendé à chaque étape de son développement. » Une fois ce préalable posé, restent le climat, la météo et le changement climatique...

EN 2022, DES FLORAISONS MALMENÉES PAR LA MÉTÉO

On le sait, même si des variations existent, le litchi, le manguiier, l'avocatier, etc. ont besoin de jours courts, froids et secs en avril et mai pour induire leur floraison. Or, 2022 a battu de nombreux records : juillet et août ont enregistré des cumuls mensuels environ trois fois plus élevés que d'habitude, les hissant au premier rang des mois de juillet et août les plus pluvieux mesurés en Nouvelle-Calédonie. De ce fait, il a aussi fait plus chaud. Ces conditions chaudes et humides ont eu pour conséquence l'absence du stress saisonnier qui provoque l'induction florale. Et là

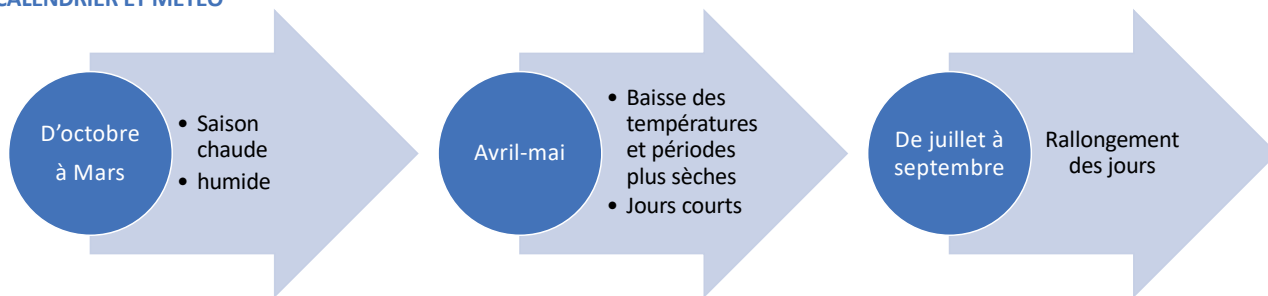
où les floraisons ont tout de même eu lieu, elles sont tombées avec les fortes pluies d'août. Seules quelques floraisons tardives (octobre, novembre) ont été relevées parmi les fruitiers capables de reflleurir, tels que les manguiers dans certaines zones.

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

« La Nouvelle-Calédonie connaît une grande diversité de régimes pluviométriques et de températures, nuance Stéphane Lebegin. Il y a donc des variations, comme chaque année, entre les exploitations. » Néanmoins, une tendance interroge le chercheur : « On relève de plus en plus d'à-coups météo, un « yoyo » entre chaud et froid, pluie et sec, qui ont pour conséquence une période de floraison erratique plus étalée. Avant ces dernières années, je n'avais jamais vu en Calédonie des litchis verts et rouges sur un même arbre... Lors d'un congrès sur le litchi en Chine dans les années 90, je me souviens que tous les pays producteurs s'interrogeaient sur la manière de regrouper la floraison. Tous sauf la Nouvelle-Calédonie : chez nous, c'était réglé naturellement. Maintenant, cela ne l'est plus. » Un constat qui trace peut-être le prochain enjeu d'adaptation pour la sécurité alimentaire auquel seront confrontées, à l'avenir, les exploitations fruitières calédoniennes...

CALENDRIER D'UN ARBRE FRUITIER ET DES TRAVAUX AGRONOMIQUES POUR ACCOMPAGNER UNE BONNE FLORAISON-FRUCTIFICATION

CALENDRIER ET MÉTÉO



PHYSIOLOGIE DE L'ARBRE

Période favorable à la croissance végétative

Après la récolte, Travaux agronomiques

Taille

Fertilisation azotée pour accompagner une bonne croissance végétative

Période favorable à l'induction florale et à la croissance racinaire



Floraison, nouaison, grossissement des fruits

- Fertilisation potasse et calcium à fractionner 2 x par an pour accompagner une bonne floraison
- Irrigation (arrêter 1 mois avant la récolte augmente la qualité)



FICHE TECHNIQUE

➤ Chrysomèles sur cucurbitacées

→ En Nouvelle-Calédonie, trois espèces de chrysomèles, appelées aussi "bêtes jaunes", sont référencées sur cucurbitacées : *Candezea palustris*, *Candezea semiviolacea*, *Aulacophora abdominalis*. Cette dernière est inféodée aux cucurbitacées. C'est donc l'espèce la plus observée avec une moyenne de pression de 10 %.



CORTÈGE DES CUCURBITACÉES IMPACTÉES

	Réurrence	Pression moyenne	Niveau d'importance du bioagresseur
Concombre	47 %	11 %	
Courgette	22 %	12 %	
Citrouille & Courge	11 %	7 %	
Pastèque	11 %	10 %	
Melon	8 %	9 %	

Les chrysomèles sont impactantes sur jeune stade de cucurbitacées et au moment de la récolte. La forte pression à la récolte n'a cependant que peu d'impact sur la productivité. C'est au stade de la levée qu'il faut être le plus vigilant. Pression de la chrysomèle sur cucurbitacées selon le stade de la culture :

STADE PHÉNOLOGIQUE				
1. Levée, reprise de plantation	2. Développement végétatif	3. Floraison	4. Grossissement des fruits	5. Récolte

SAISONNALITÉ

La chrysomèle est observée tout au long de l'année avec des pressions constantes sur les cultures. Il n'y a pas de saisonnalité marquée. Pression de la Chrysomèle sur Cucurbitacées au fil de l'année :



LEVIERS DE GESTION

LES MESURES AGRONOMIQUES	STRATÉGIE DE LUTTE PRÉVENTIVE	STRATÉGIE DE LUTTE CURATIVE
<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser une culture en repiquage plutôt qu'en semis direct (meilleure gestion des jeunes plants en pépinière et plants plus vigoureux en parcelle) → Optimiser l'apport en fertilisation pour éviter d'avoir des plants déséquilibrés → Éviter les stress dûs à une mauvaise irrigation → Utiliser du matériel végétal sain 	<ul style="list-style-type: none"> → Surveiller quotidiennement les premières attaques, surtout lors des phases de risque → Favoriser les Infrastructures agroécologiques (IAE), habitat d'auxiliaires de culture → Utiliser des stratégies de "push and pull" : plantes répulsives, association de cultures... → Utiliser des stratégies de lutte mécanique (filets anti-insectes, mise en place de toile tissée en paillage) 	<ul style="list-style-type: none"> → Utiliser des produits homologués pour ce couple → Alternier les matières actives pour éviter l'apparition de résistances (Pyréthrinoïdes, purin de papaye, purin de neem, Trichoderma) → Respecter les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires

SYMPTÔMES



Sources : données d'épidémiologie de Phyto-one extraction 2022 (sur 5 ans 2017 à 2021)



**EN
BREF**

Le label Pêche responsable hauturière



— Audit officiel fait par le contrôleur agréé — Audit interne fait par l'ODG



© CAP-NC - L. Iopue

En Nouvelle-Calédonie, 100 % de la pêche hauturière est certifiée Pêche responsable. Pour obtenir le label, il faut se conformer à un cahier des charges spécifique. Ainsi, pour assurer un suivi complet, chaque signe de qualité est défendu et géré par un organisme de défense et de gestion (ODG). Pour le label Pêche responsable hauturière, il s'agit de la Fédération des pêcheurs hauturiers (FPH), présidée par Mario Lopez. Cet ODG, appuyé par le pôle d'animation des signes de qualité basé à la Chambre d'agriculture et de la pêche, est chargé du suivi annuel de chaque armement. L'objectif ? S'assurer de manière régulière du respect du cahier des charges du label.

Dans le cadre de l'intégration récente du pôle pêche à la CAP-NC, ce dernier a donc accompagné le pôle d'animation des signes de qualité sur le terrain pour assister aux audits internes de

Navimon et Armement du Nord. L'occasion pour l'équipe du pôle pêche d'échanger avec les directeurs d'armement sur des points particuliers de leur métier : difficulté de recrutement, nécessité de formation, pénibilité du métier, exigences techniques... Ils ont aussi rencontré les capitaines pour la vie à bord (promiscuité, gestion des déchets, conditions de vie) et le navire (aménagement, entretien, etc.). Enfin, tous ont partagé leur vision et l'évolution de leur métier : l'apparition de nouvelles technologies, les nouvelles manières de communiquer, l'évolution des zones de pêche, les tailles de capture...

Pour en savoir +

Sur le label Pêche responsable

Rendez-vous sur www.signesdequalite.nc



© CAP-NC - L. Iopue

Visite de carénage à Numbo

Le pôle pêche de la CAP-NC a assisté à la sortie du navire La voie du Nord de la société Baby Blue pour son carénage. Cet outil de production nécessite un entretien régulier et minutieux. Lors du carénage, il est prévu de réviser le système électrique, nettoyer l'hélice et la coque du navire, changer les vannes de coque, repeindre l'intérieur pour prévenir les risques d'oxydation et faire la révision du moteur principal.

Comprendre le métier et la réalité des pêcheurs est une réelle préoccupation du pôle pêche. Un échange avec le capitaine a permis d'évoquer les points suivants :

- > L'outil de travail que constitue le navire et les pistes d'amélioration de cet outil ;
- > La gestion d'un équipage pendant une campagne de pêche ;
- > Les qualités requises pour être un marin accompli ;
- > Les nouvelles technologies pour l'identification optimisée de zones de pêche et pour la navigation ;
- > Les techniques de pêche palangrière ;
- > La sécurité en mer ;
- > Le ressenti sur l'évolution des ressources halieutiques.

En plus de la campagne de pêche, certains marins participent au carénage pour repeindre et nettoyer leur bateau.

Assemblée générale de la FPPN

La Fédération des pêcheurs professionnels du nord a tenu son AG mardi 14 mars. Les pêcheurs professionnels se sont donné rendez-vous à Poum, au marché de Guu. Les partenaires institutionnels étaient également conviés : la province Nord, principal soutien financier de la FPPN, et la CAP-NC en tant qu'organisation représentant la profession. Pour rappel, le président de la FPPN, Thierry Chantreux, est un membre élu au collège pêche de la chambre consulaire.

Près d'une trentaine de personnes étaient présentes pour ce rendez-vous annuel de la FPPN. Au programme : la validation des bilans moraux et financiers, le rapport d'activité et les projets en cours sur le territoire de la province Nord, et notamment la sécurité des navires. Le responsable du pôle pêche de la CAP-NC, Denis Labiau, a présenté le pôle et ses missions, les perspectives en termes de collaboration et de partenariat à venir dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des pêches. Les formalités d'inscription au Registre de l'agriculture et de la pêche ainsi que les démarches administratives du pêcheur professionnel ont aussi été précisées.

Enfin le coordinateur de la FPPN, Christophe Puntonet, a exposé les orientations pour 2023 : organisation du 8^e salon de la pêche, soutien aux associations de pêcheurs, sécurité des navires, etc.

La FPPN a renouvelé les membres du bureau : Président, Thierry Chantreux - Trésorier, Jean-Jacques Chenu - Secrétaire, Feta Landry

GAMMES DÉDIÉES AUX AGRICULTEURS ET ÉLEVEURS CALÉDONIENS



Accompagnement personnalisé du financement de votre projet

Toutes les solutions pour l'adduction, l'évacuation, l'assainissement, le pompage, la filtration, la nutrigation et l'irrigation agricole



TEL. : 28.48.23 | WWW.ESQ.NC

4, RUE EINSTEIN - BP 3748 - 98846 NOUMEA



Construisons notre pays, économisons l'énergie

SK 300
Poids : 31 tonnes



STARINVEST
CALÉDONIE



A PARTIR DE
15.069.945 XPF HT ✪

Offre réservée aux professionnels éligibles à la déduction Girardin-DODEOM sous réserve d'acceptation du dossier par le cabinet STARINVEST. Apport de décaissement 31-15%. Eco-participation offerte. Offre valable du 15/03/2023 au 30/04/2023, dans la limite des stocks disponibles.



MARCONNET

Nouméa 28.74.50

Koné 42.58.60

L'UCPA, au service de la production agricole de Maré

Désormais géré par la Sodil, société d'économie mixte créée pour le développement et l'investissement des îles Loyauté, l'unité de conditionnement de produits agricoles de Maré vient de rouvrir en novembre dernier. Elle achète et centralise les produits agricoles de l'île, pour les écouler sur le marché calédonien. Ses premiers mois sont prometteurs.

« L'UCPA fonctionne un peu comme une coopérative », explique en introduction Jean-Marc Ventoume, chargé de mission pour la Sodil. « Les producteurs nous vendent leurs produits à la sortie du champ, et nous nous chargeons de les écouler sur le marché ou de les transformer. »

UNE MISSION D'INSERTION ÉCONOMIQUE

« Bien sûr, la structure n'a pas vocation à remplacer les marchés locaux, lieux de vie, d'échange et d'achat des habitants », rassure Jean-Marc Ventoume. Elle s'occupe plutôt de la commercialisation des productions pour centraliser les commandes vers Nouméa et plus loin, et pour limiter les invendus et les pertes. L'atout d'une telle structure pour l'agriculteur réside dans le fait d'être payé quasi-immédiatement pour sa production, sans avoir à gérer son écoulement. « Maré est une terre de producteurs. L'agriculture y est, avec le tourisme, un secteur économique clé. Notre challenge, c'est d'orchestrer tout cela. » Avec l'appui financier d'une société comme la Sodil derrière elle, l'UCPA est désormais plus solide et l'entreprise veille à son efficacité.

UNE DÉMARCHE COMMERCIALE POUR BOOSTER LES VENTES

La Sodil a par exemple investi dans un laboratoire agréé par le Sivap (service d'Inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire) pour pouvoir transformer et surgeler les produits. « Cela permet de les conserver plus longtemps, mais également de répondre aux attentes des clients qui souhaitent cuisiner plus rapidement, à l'instar des chefs cuisiniers des internats des îles. » En effet, l'UCPA essaie d'adapter sa gamme de produits en fonction des besoins des populations en termes de découpe et de préparation. « Nous allons également proposer des pages recettes, accessibles via un QR code

« Nous nous sommes adaptés au mieux à toute la chaîne, en amont comme en aval, et notamment aux contraintes des distributeurs, pour qu'aujourd'hui nos produits se retrouvent sur les étals dans la semaine suivant leur récolte, mûrs juste comme il faut ! »



Dans les îles, l'UCPA de Maré vient s'ajouter à l'UCPA de Lifou (ici en photo). Deux structures qui permettent de valoriser la production agricole des îles Loyauté.

sur nos produits. » Pro-active, l'équipe en place espère ainsi développer de nouveaux marchés en proposant les tubercules à de nouveaux publics, moins habitués à en consommer, ou en favorisant la production d'espèces complémentaires, comme le concombre, l'ail, l'échalote ou le gingembre, au lieu de les importer sur l'île.

Quelques mois après sa réouverture, le bilan de l'UCPA est plutôt positif. « Nous enchaînons les commandes et sommes satisfaits de l'écoulement des produits. Nous espérons que cela motivera nos producteurs à planter encore plus ! »



UCPA DE MARÉ, TRIBU DE TADINE

Du lundi au mercredi :
de 7 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 17 h 30
Jeudi et vendredi : de 9 h à 17 h
Samedi : de 7 h 30 à 11 h 30

Contact commercial :
Jean-Marc Ventoume, chargé
de mission pour le groupe Sodil
Tél. : 27 66 63



« Au cours des deux premiers mois d'ouverture, 4 millions ont été injectés dans le tissu économique, via l'UCPA. »

L'UCPA bénéficie du soutien du projet TRIAD

Le projet calédonien « Trajectoire Recherche Innovation Alimentation Durable » (TRIAD) est lauréat pour la seconde fois de l'appel à projets « Programme Innovation outre-mer », lancé dans le cadre du plan France 2030. Ce projet, porté par la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces et rassemblant de nombreux acteurs de la recherche, de l'innovation et de l'alimentation, va ainsi recevoir un soutien financier (jusqu'à 262 millions de francs), pour mettre en œuvre une dizaine d'actions liées à sa souveraineté alimentaire.

Au centre de ces actions, le projet « Bouge ton bassin » du cluster Pacif

Food Lab vise à favoriser l'approvisionnement des cantines en produits locaux, en créant du lien entre les producteurs, les transformateurs et les chefs et en facilitant la logistique de l'approvisionnement en circuit court, dans six bassins de production identifiés.

Autour de ces bassins, dont Maré, TRIAD souhaite favoriser la mise en œuvre d'unités de transformation des produits locaux... C'est là que l'UCPA est directement concernée : elle va assurer ce rôle pour Maré, soutenue financièrement par le projet TRIAD qui a formulé cet objectif comme étant l'une de ses dix actions phares !



CONCESSIONNAIRE OFFICIEL CFMOTO

☎ 44 38 34

📍 59 ZICO PAITA

✉ contact@cfmoto.nc

🌐 cfmotocalédonie



⬇ **UFORCE 600**
41 cv 4x4 EPS
2 places Homologable
1 085 000 F*



⬆ **UFORCE 1000XL**
80 cv 4x4 EPS 6 places Homologable
1 533 000 F*



⬇ **UFORCE 1000**
80 cv 4x4 EPS
3 places Homologable
1 365 000 F*



⬆ **CFORCE 520 LONG**
35 cv 4x4 EPS 2 places Homologable
721 000 F*



⬇ **CROSSFIRE 400 GT**
26 cv 4x4 2 places
790 000 F*



LANDBOSS
⬇ **DIESEL KUBOTA JAPON**
1123 CC 25 CV
3 PLACES 4X4 EPS
1 498 000 F*

Le coût de la main-d'œuvre

L'embauche d'un salarié au sein de son exploitation est une question importante qu'il ne faut jamais prendre à la légère. Avant de recruter, vous devez connaître certains seuils, comme la valeur ajoutée minimum qu'il faut pour financer le coût du salarié. Quel est le bon moment pour embaucher un salarié ? Quels sont les facteurs à prendre en compte avant de sauter le pas ? Finalement, pourquoi recruter ?

POURQUOI RECRUTER POUR SA PETITE ENTREPRISE ?

- 1 Embaucher un salarié dans son exploitation ou entreprise de pêche peut être indispensable dès le démarrage d'une activité qui ne peut se gérer seul.
- 2 Dans d'autres cas, c'est l'augmentation du volume d'activité ou de clients qui vous oblige à recruter, car vous ne pourrez plus répondre à la demande dans des délais raisonnables ou tout simplement vous libérer du temps pour prospecter, gérer l'administratif, livrer, etc. Dans ce cas, l'exploitation a atteint un seuil correspondant au maximum de chiffre d'affaires qu'elle peut réaliser avec son effectif actuel.
- 3 Enfin, d'autres structures doivent embaucher pour intégrer une compétence nécessaire à la maîtrise de sa production.

LES PRÉVISIONS FINANCIÈRES POUR ANTICIPER LA CHARGE SALARIALE

Pour ne pas être pris au dépourvu, vous devrez connaître vos seuils en réalisant des simulations financières pour connaître le volume d'activité ou le montant de chiffre d'affaires que votre salarié devra vous apporter pour que l'opération soit autofinancée, ou mieux encore, rentable. Une fois la décision validée, vous devrez suivre votre trésorerie et votre activité en temps réel pour vous rendre compte de l'atteinte imminente (ou non) de ces seuils.

LES RÉFORMES SOCIALES EN COURS

Attention à la réforme en cours sur :

- La possible suppression des régimes aidés pour le secteur agricole
- L'unification du taux de cotisation pour les travailleurs indépendants

Qui, menée concomitamment avec l'alignement entre le SMAG (salaire minimum agricole garanti) et le SMG (salaire minimum garanti) risque d'augmenter de manière significative le coût salarial de l'employé ainsi que les cotisations sociales du chef d'entreprise.

Salaire brut mensuel	140 280 F*
-----------------------------	-------------------

Actuelle	Part salariale	en francs	Part patronale	en francs
CAFAT	2,0975 %	2 942	7,7450 %	10 865
FSH	0 %	0	0,5 %	701
Formation professionnelle	0 %	0	0,25 %	351
CCS	1,3 %	1824	0 %	0
Fiaf	0 %	0	0,2 %	281
Paritarisme	0 %	0	0,075 %	105
Total Taux	3,3975 %	4 766	8,77 %	12 303
Salaire net salarié		135 514 F		
Coût employeur		152 583 F		

Après réforme	Part salariale	en francs	Part patronale	en francs
CAFAT	8,39 %	11 769	32 %	44 890
FSH	0 %	0	2 %	2 806
Formation professionnelle	0 %	0	0,25 %	351
CCS	1,3 %	1824	0 %	0
Fiaf	0 %	0	0,2 %	281
Paritarisme	0 %	0	0,075 %	105
Total Taux	9,69 %	13 593	34,525 %	48 432
Salaire net salarié		126 687 F (-8 827 F)		
Coût employeur		188 712 F (+36 129 F)		

*SMAG au 1^{er} mars 2023

➤ La possible suppression du régime aidé multiplierait les charges sociales par 2,85 pour la part salariale et 3,94 pour la part patronale. Le salarié percevra un montant net inférieur alors que le coût total serait supérieur pour l'employeur.

La Chambre d'agriculture et de la pêche à vos côtés

N'hésitez pas à contacter la CAP-NC pour plus de précisions dans le calcul de la masse salariale avant d'embaucher.

Renseignements : Pôle Appui aux ressortissants
Tél. 24 31 60 - poleressortissant@cap-nc.nc



CONCRÉTISEZ VOS PROJETS BÉNÉFICIEZ DE LA DÉFISCALISATION

ACCOMPAGNEMENT

dans la réalisation de tous les projets

COLLABORATION

avec toutes les banques
et sociétés financières de la place

GESTION

personnalisée lors de sinistre,
succession

PARTENARIAT

historique et privilégié avec le



DÉFISCALISATION

sortie assurée au terme
du contrat



Le couplage Défiscalisation - Subvention est admis

23, route de l'Anse Vata
Complexe ODEON 2002 (1^{er} étage)
BP 8089 - 98807 Nouméa Cedex

FINETROPIC

Tél. : 27 85 00 - Fax : 27 85 12 - info@finetropic.nc

SYSTEME DE POMPAGE SOLAIRE

Construisons notre pays, économisons l'énergie

VOTRE KIT SUR-MESURE ET PRÊT À L'EMPLOI !

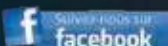
Pompe de 2 à 7m³/ heure
Panneau 455 watts
Rails et fixations de panneaux
Câbles et boîtiers

Panneau seul :
31 907 F TTC



SOROCAL

64, Avenue de la Baie de Koutio
Ducos - Nouméa



Tél. 24 17 80
www.sorocal.nc



EN
BREF

Encore plus de points de collecte Coléo !

Deux nouveaux points de collecte ont été mis en place par l'association Coléo à Agridis Tomo et Agridis Bourail. Les professionnels peuvent déposer leurs emballages vides de fertilisant aux horaires d'ouverture des sept points de collecte : le Dock des engrais de la Chambre d'agriculture et de la pêche

à Ducos, Agridis Tomo, TIP Services à La Foa, Agridis Bourail, le lycée Do Neva à Houaïlou, la coopérative agricole de Pouembout, l'antenne de la DDEE de la province Nord à Koumac. Les sacs et bidons collectés sont recyclés par Coléo en partenariat avec Ecopavement qui propose des dalles pour le sol, caniveaux et murs de parement. Vous avez déjà payé, donc déposez vos déchets !



coléo

Collecte, valorisation et traitement
des déchets agricoles

Renseignements : Association Coléo

Tél. : 78 29 83 - association.coleo@gmail.com

Retrouvez les points de collecte sur la page Coléo NC



En 2022, une formation pour mettre en application la comptabilité multi-capitaux par la méthode CARE a été dispensée par l'association Fermes d'avenir et le Cercle des comptables à des agents de la CAP-NC. Son objectif ? Transformer et valoriser les comptabilités des agriculteurs en fonction des différents services rendus (entretien du paysage, gestion et recyclage de la matière organique, intégration sociale...). Pour rappel, cette méthode intègre les capitaux sociaux, économiques et environnementaux à une comptabilité classique. Le premier cas d'étude a été réalisé avec l'exploitation SCA Calgae. Quatre cas d'études supplémentaires sur différents types d'exploitations seront réalisés prochainement pour consolider les données et la méthode à appliquer localement.

+ d'infos

**Chambre d'agriculture et de la pêche
Service PROTEGE**
Tél. : 93 52 75 - protege@cap-nc.nc



La Calédonie, LAURÉATE D'UN APPEL À PROJETS SUR LA TRANSITION ALIMENTAIRE



Le projet calédonien « Trajectoire Recherche Innovation Alimentation Durable » (TRIAD) a été retenu dans le cadre du plan France 2030. Porté par le gouvernement et les trois provinces, il a pour ambition de transformer durablement le modèle alimentaire afin d'établir une production, une transformation et une consommation plus résilientes. Au cœur du projet, le cluster Pacific Food Lab qui vise à mettre en relation et à animer la chaîne logistique producteur/transformateur/chef de cantine sur tout le territoire pour développer un approvisionnement à base de produits locaux et offrir aux enfants une nourriture plus saine. Une excellente nouvelle pour le territoire qui travaille sur un plan stratégique en faveur de la transition alimentaire (voir article pages 12-13).

Plus d'infos sur gouv.nc



L'Observatoire des pêches côtières de Nouvelle-Calédonie (OPC), avec la Direction du développement durable des territoires de la province Sud et la Communauté du Pacifique (CPS), ont effectué des suivis biologiques des tailles et poids d'espèces halieutiques au marché de Port-Moselle à Nouméa sur la période d'août 2020 à août 2022. Le bilan de cette étude qui vient d'être publiée propose une première analyse des résultats obtenus et de la faisabilité, les limites et les perspectives de tels suivis.

Pour consulter le document, rendez-vous sur www.technopole.nc

➤ GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Focus sur les vers de terre

Les vers de terre sont des alliés silencieux pour l'entretien et l'amélioration des sols.

Il existe trois principaux types de vers de terre :

- 1 **Les épigés**, appelés aussi vers de compost qui vivent près de la surface et ne creusent pas de galeries ;
- 2 **Les anéciques** qui creusent de longues galeries verticales et "labourent" la terre ;
- 3 **Les endogés** qui vivent dans les profondeurs au niveau des racines et creusent des galeries horizontales.

Ces trois types de vers cohabitent dans les sols et sont complémentaires.

Les vers de terre se nourrissent de matière organique et participent ainsi à la décomposition des résidus végétaux et, plus généralement, au recyclage des nutriments. Ils jouent également un rôle-clé dans la modification de la structure du sol en produisant des agrégats et en creusant des galeries, ce qui améliore l'aération, l'infiltration et le drainage des sols. Les galeries creusées facilitent également le développement racinaire et les déjections, appelées turricules, sont sources de nutriments pour les plantes.



➤ Les produits issus des vers de compost

Le lombricompostage repose sur la dégradation des matières organiques par les vers de compost.

Deux produits sont ainsi obtenus :

- Du lombricompost qui peut être utilisé comme amendement ou support de culture ;
- Du thé de vers qui peut être utilisé comme biostimulant. Filtré, il peut être apporté via l'irrigation. Son utilisation est préconisée à une dilution de 1/10.

S'équiper d'un lombricomposteur : une solution low-tech pour produire son propre amendement

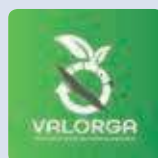
Le lombricomposteur est une sorte de conteneur spécialement fabriqué pour réaliser le lombricompostage. Il peut être fabriqué sur mesure pour être adapté à la quantité de déchets à traiter : déchets ménagés, déchets agricoles (invendus, fumier, etc.)...

Le lombricompostage présente plusieurs avantages :

- Ne dégage pas d'odeurs
- Ne nécessite pas d'énergie pour fonctionner
- Réduit de 30 % environ la masse des déchets
- Produit un amendement et un biostimulant
- Permet de recycler les déchets



Exemple d'un lombricomposteur fabriqué et commercialisé localement par Agri New Concept



Pour en savoir +

Valorga - Tél. : 97 18 30

valorga.nc@gmail.com - Valorga NC

➤ GESTION DES DÉCHETS

La traçabilité des déchets agricoles

Coléo assure la gestion des déchets agricoles. Collecte, recyclage et traitement des emballages vides de fertilisant et de déchets phyto sont assurés par l'association. Ces actions sont financées par les écocontributions appliquées aux ventes de phyto, d'engrais et d'amendements. Agriculteurs, agricultrices, déposez vos déchets dans les règles de l'art !

Déchets phyto, une traçabilité obligatoire

La Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (Dimenc), compétente en matière de suivi de l'export des déchets dangereux, classe les produits phytosanitaires à usage agricole (PPUA) comme dangereux. Les emballages souillés de matières dangereuses étant considérés comme des déchets dangereux, les déchets phyto sont donc concernés !

EN CONSÉQUENCE :

- La traçabilité est obligatoire pour les déchets phyto dangereux ;
- Le dépôt de déchets phyto sur les points de collecte doit être contrôlé et documenté ;
- Coléo organisera des collectes ponctuelles, les premières au second semestre 2023.

Coléo travaille à la mise en place d'une procédure stricte de déclassement des emballages vides de produits phyto (EVPP) pour pouvoir les recycler, en partenariat avec son homologue métropolitain, Adivalor.

Références réglementaires utilisées par la Dimenc (source CBE 2021) :

- Code de l'environnement de France métropolitaine, Sous-section 2 Classification des déchets, Articles R541-7 à R541-11-1
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (traité international)
- Directive de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) liée au transfert transfrontières de déchets dangereux

Emballages vides de fertilisants, une traçabilité pour les certifiés

Les engrais et amendements, ou fertilisants, ne sont pas classés dangereux. La traçabilité des déchets n'est donc pas obligatoire au niveau réglementaire. Cependant elle est recommandée pour les exploitations agricoles certifiées Bio Pasifika ou Agriculture responsable. En effet, les associations garantes de ces labels, respectivement Bio Calédonia et REPAIR, sont engagées auprès de Coléo, via une convention, à « inciter leurs adhérents à se défaire de leurs déchets dans les conditions prévues par Coléo ». De plus, « les cahiers des charges pourront intégrer des dispositions spécifiques permettant de s'assurer que les déchets ont bien été pris en charge par Coléo ».

- En conséquence, agriculteurs et agricultrices certifiés, informez votre point de collecte et demandez votre certificat de dépôt des déchets à association.coleo@gmail.com



Pour en savoir +

Coléo
Chargée de gestion opérationnelle : Tél. 78 29 83
association.coleo@gmail.com -  Coléo NC





LE CRÉDIT PRO !

Leasing-défiscalisation

 **25 79 79**
credical@credical.nc

Nos experts en financement sont

À VOTRE ÉCOUTE

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30.



Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Crédical - 6 rue Jean Chalier - PK4 - 98800 Nouméa - RIAS : NC170058.

Les broyeurs de végétaux

Le broyeur de végétaux est devenu un outil incontournable pour le traitement des déchets verts sur une exploitation agricole. Il peut également être employé pour un usage domestique. Il existe plusieurs types de broyeur qui se distinguent par leurs capacités de coupe. Cet outil permet de valoriser les déchets verts, car les copeaux ou le broyat peuvent être utilisés en paillage, compost, litières...

Le technicien de la plateforme de machinisme agricole de la Chambre d'agriculture et de la pêche, Lorenzo Zinni, vous présente l'outil et vous donne quelques conseils pour un usage optimal.

1 LES ORGANES DE COUPE

Les deux méthodes de coupe les plus utilisées



> Le système à disque de coupe

Système à disques munis de deux, voire quatre, couteaux fixes passant devant une contre-lame fixe. Ces couteaux peuvent être réversibles. Ce système peut traiter des végétaux fibreux tels que les feuilles de palmier, car il limite les risques d'enroulement autour du rotor.



> Le système à rotor

Système à rotor mixte, muni de couteaux disposés en alternance avec des marteaux ou fléaux mobiles, le tout passant devant une contre-lame fixe. Il réalise un broyat assez grossier et peut traiter tous les types de déchets verts.

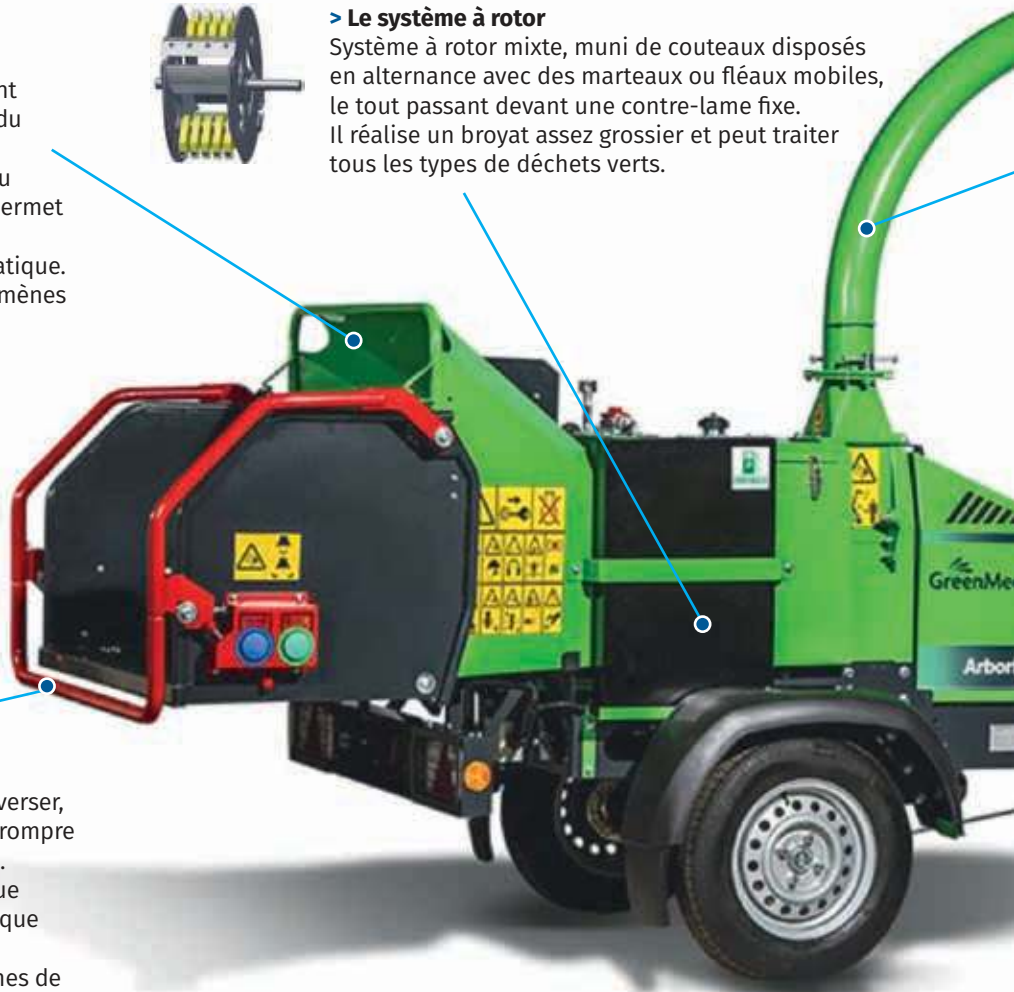
2 LA TRÉMIE DE CHARGEMENT

- > Cette trémie facilite et sécurise l'apport des branchages ou autre vers l'instrument de coupe. Elle est adaptée à la capacité du broyeur.
- > L'alimentation peut se faire par gravité ou être composée d'un tapis ameneur qui permet la gestion du débit ingéré par le broyeur. La gestion est soit manuelle, soit automatique. Un système automatisé limite les phénomènes de bourrage et ainsi préserve mieux le matériel.



3 L'ARCEAU DE SÉCURITÉ ET L'ARRÊT D'URGENCE

- > Ce dispositif permet de bloquer, voire inverser, la rotation des ameneurs et donc d'interrompre l'alimentation des instruments de coupe.
- > Vérifiez son bon fonctionnement ainsi que les systèmes d'arrêt d'urgence avant chaque utilisation.
- > N'utilisez jamais un broyeur si les systèmes de sécurité sont défectueux.



Renseignements

Plateforme de machinisme agricole de la Chambre d'agriculture et de la pêche
Antenne à Pouembout - Tél. : 47 30 46 - lzinni@cap-nc.nc
Antenne à Maré - Tél. : 45 13 12 - lwaute@cap-nc.nc

PROTÉGEZ-VOUS !

Utilisez des protections adaptées lors de chaque utilisation du broyeur.



4 LA GOULOTTE D'ÉJECTION

La goulotte peut être fixe ou amovible. La goulotte amovible (rotation + inclinaison) facilite la projection des copeaux, surtout si la matière doit être déposée dans une benne pour être ensuite transportée. Pour des broyeurs de plus petite taille, le broyat peut être projeté directement dans un bac de ramassage ou au sol sans pouvoir orienter la projection. Le déplacement de la goulotte doit se faire sans point dur : il faut lubrifier les points d'articulation.

Conseil : après un remisage prolongé, prenez garde que cette goulotte ne soit pas obstruée par des nids d'oiseaux, rongeurs ou autres.

5 LE GROUPE MOTEUR

> Les moteurs électriques sont généralement réservés au broyeur à usage domestique avec des puissances comprises entre 2000 et 3000 watts. Le diamètre de broyage ne dépasse pas 45 mm.

> Les moteurs thermiques sont en général réservés aux usages plus intensifs avec des puissances entre 4,5 et 20 CV, voire plus pour les gammes professionnelles. La capacité de coupe peut aller de 50 à 100 mm, et parfois beaucoup plus.

Attention : ce sont très souvent des moteurs 4 temps. Reportez-vous bien aux conseils d'utilisation et d'entretien (périodicité de vidange, vérification avant mise en route...).

6 LE CHÂSSIS DE TRANSPORT

> Suivant les modèles, des broyeurs peuvent être transportés sur les axes routiers grâce à leur système d'attelage.

> Vérifiez le bon état de cet attelage, des pneumatiques ainsi que les systèmes de signalisation.

Remarque : pour des broyeurs en remorque de plus de 750 kg, assurez-vous de disposer du permis adéquat (E).

→ DIFFÉRENTS MODÈLES DE BROYEUR

Usage domestique



Moteur : électrique
Diam de coup : < 45 mm

Usage semi-professionnel



Moteur : essence / diesel / PDF
Diam de coup : 50 à 100 mm

Usage professionnel



Moteur : essence / diesel / PDF
Diam de coup : 100 à 300 mm

Variante



Selon les modèles, ils peuvent s'atteler directement sur un tracteur et être entraînés par sa prise de force (PDF 540 tr/min). Attention à maintenir la protection de cardan en état.



Tout savoir sur le Fiaf

Le Fonds interprofessionnel d'assurance formation est une association dont le but est d'accompagner, conseiller, proposer des solutions de proximité sur mesure et financer la formation professionnelle continue des salariés du secteur privé. Le Fiaf fonctionne sur la base d'une collecte de contributions patronales.



C'est un organisme paritaire qui regroupe dix titulaires (et dix suppléants) issus des organisations patronales et salariales suivantes : U2P (Union des entreprises de proximité), Medef-NC (Mouvement des entreprises), CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises), Cogetra (Confédération générale des travailleurs), UT CFE CGE (Union territoriale de la confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres), USTKE (Union syndicale des travailleurs kanak et des exploités), USOENC (Union des syndicats des ouvriers et employés), CSTNC (Confédération syndicale des travailleurs), CSTC-FO (Confédération syndicale des travailleurs de Calédonie - Force ouvrière).

Le FIAF est un outil calédonien, conçu et réfléchi pour la Nouvelle-Calédonie par les partenaires sociaux, pour répondre aux besoins et aux contraintes des entreprises privées et des salariés calédoniens.

Le FIAF est une formidable boîte à outils pour les entreprises, pour les accompagner, les conseiller, leur proposer des solutions de proximité sur mesure et financer la formation professionnelle continue des salariés du privé.

Le FIAF est un multiplicateur de compétences, un levier d'accroissement de la productivité : il garantit l'adéquation entre les achats de formation et les besoins des entreprises privées.

Le FIAF est un outil paritaire, permettant de garantir l'équilibre et une gestion au plus près des intérêts de tous (entreprises et salariés).

SES MISSIONS :

- > **Assurer le financement** des actions de formation choisies par les entreprises pour leurs salariés ;
- > **Accompagner les entreprises** dans la définition de leurs besoins de formation ;
- > **Améliorer la lisibilité** de l'offre de formation de la Nouvelle-Calédonie ;
- > **Financer et conduire** des programmes d'études dans le domaine de la formation professionnelle.

LE FIAF EN QUELQUES MOTS

- > Un financement de la formation professionnelle continue pour toutes les entreprises, quelles que soient leur taille
- > Une programmation interprofessionnelle, accessible à tous les salariés
- > Des services d'aide à la définition des besoins (diagnostic court) et la recherche de formations pour tous les employeurs

Venez à la rencontre du Fiaf



Pour permettre aux entreprises d'en savoir plus sur les services proposés, les conseillères organisent des petits-déjeuners thématiques dans les locaux du Fiaf à Nouméa ou lors de déplacement en Brousse ou sur les îles. Pendant ces rendez-vous, elles répondent aux questions des chefs d'entreprise : comment financer des formations pour les salariés, comment acheter de la formation professionnelle et quel intérêt pour l'entreprise, par où commencer pour mettre en place un plan de formation...

Les prochains rendez-vous :

- > Les 7 avril, 5 mai et 2 juin de 8 h à 9 h, au Fiaf : 3 rue Dumont d'Urville Vallée du tir à Nouméa
 - > Mardi 25 et mercredi 26 avril, à Lifou
- Inscription : tél. 47 68 68 (en matinée) - contact@fiaf.nc



Pour en savoir +

Fonds interprofessionnel d'assurance formation de Nouvelle-Calédonie
Tél. : 47 68 68 (en matinée)
contact@fiaf.nc - www.fiaf.nc

Vos prochaines formations - avril à août 2023

THÈME	DATE	LIEU	DURÉE	PUBLIC	PAYANTE	ORGANISME DE FORMATION
THÉMATIQUES AGRICOLES*						
Parcours de formation "Cultures pérennes"*	Du 27 avril au 21 juin	Province Sud	8 jours	province Sud	Non	CFPPA Sud
Parcours de formation "Cultures hors sol"*	Du 2 mai au 6 juin	Province Sud	6 jours	province Sud	Non	CFPPA Sud
Parcours de formation "Aviculture"*	Du 13 juin au 2 août	Province Sud	7 jours	province Sud	Non	CFPPA Sud
Bonnes pratiques d'hygiène en agroalimentaire*	2 sessions : 14 juin - 5 sept.	Province Sud	1 jour	province Sud	Non	CFPPA Sud
Parcours de formation "Maraîchage plein champ"*	Du 22 juin au 10 août	Province Sud	8 jours	province Sud	Non	CFPPA Sud
Conservation et qualité des productions*	2 sessions : 28 juin - 1 ^{er} août	Province Sud	1 jour	province Sud	Non	CFPPA Sud
Les essentiels de l'agronomie*	2 sessions : 18 juillet - 22 août	Province Sud	1 jour	province Sud	Non	CFPPA Sud
Concevoir son projet agricole*	Juillet : à définir	Province Sud	3 jours	province Sud	Non	CFPPA Sud
Accompagnateur.trice de vie (ADV - Diplôme de la Nouvelle-Calédonie)**	De juillet 2023 à avril 2024	Province Sud	10 mois	demandeurs d'emploi	Non	CFPPA Sud
Le tracteur agricole : choisir un modèle compatible avec ses besoins et réaliser les entretiens	2 sessions : 6 et 7 avril - 4 et 5 septembre	Pouembout	2 jours	Tout public, professionnels	Oui	CFPPA Nord
La micro aspersion et l'irrigation localisée : comment monter et piloter son projet ?	2 sessions : 12, 13 avril et 17 mai - 17, 18 oct. et 7 nov.	Pouembout	3 jours	Tout public, professionnels	Oui	CFPPA Nord
Tout savoir pour produire son propre compost, N1	13 avril autres sessions : à définir	Pouembout	1 jour	Tout public	Oui	CFPPA Nord
La couverture intégrale, l'irrigation en bande (enrouleur) : gestion et pilotage	2 sessions : 7, 8 juin et 3 juillet - 4, 5 juillet et 17 août	Pouembout	3 jours	Tout public	Oui	CFPPA Nord
Petit matériel agricole : diagnostic, maintenance courante, entretien et utilisation en toute sécurité	2 sessions : 13 et 14 juin - 18 et 19 septembre	Pouembout ou communes province Nord	2 jours	Tout public, professionnels	Oui	CFPPA Nord
La mécanisation en agriculture biologique : travail du sol et maîtrise des adventices	2 sessions : 8 et 9 août - 5 et 6 décembre	Pouembout	2 jours	Tout public, professionnels	Oui	CFPPA Nord

CERTIPHYTO-NC (obligation réglementaire)

CERTIPHYTO-NC 1	19 avril	Bourail	1 jour	Acheteurs et utilisateurs de PPUA (produits phytosanitaires à usage agricole) classés non toxiques et non CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques)	Oui	CAP-NC
	20 avril	Canala				
	3 mai	Nouméa				
	25 mai	Poindimié				
	13 juin	Koumac				
	27 juin	Nouméa				
CERTIPHYTO-NC 3	Renouvellement en candidat libre ou test de renouvellement - 3 sessions : 13 avril à Nouméa, 30 mai à La Foa, 14 juin à Pouembout		2 heures	Acheteurs et utilisateurs de PPUA sans restriction et agriculteurs importateurs de PPUA pour leur activité, sans revente	Oui	CAP-NC
	Renouvellement formation + évaluation - 3 sessions : 26 avril à Nouméa, 7 juin à Pouembout et 26 juillet à Nouméa		1 jour			
	16, 23 et 30 mai	La Foa	3 jours			
	6, 8 et 14 juin	Pouembout				
CERTIPHYTO-NC 4	Renouvellement formation + évaluation - 2 sessions : 25 et 27 avril à Nouméa et 25 et 27 juillet à Nouméa		2 jours	Importateurs et distributeurs de PPUA, conseillers agricoles et prestataires de service	Oui	CAP-NC
	20, 21, 27 et 28 juin	Bourail	4 jours			

➤ **Pour vous inscrire aux formations CERTIPHYTO-NC, contactez le service formation de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie : Tél. : 24.63.74 - formation@cap-nc.nc**
La CAP-NC propose des formations Certiphyto-NC de recyclage. Inscriptions auprès du service formation.

Sous réserve de modification des dates et lieux - avril 2023
 * Ces formations seront ouvertes sous réserve d'un nombre minimum d'inscriptions

■ **Pour les formations Certiphyto-NC, d'autres dates peuvent être proposées : appelez l'organisme de formation et faites remonter votre besoin !**

Vos contacts

Et rendez-vous sur : @formationagricolenc 

Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie :
 tél. : 24 63 74 - formation@cap-nc.nc

CFPPA Nord :
 tél. : 47 70 50 / 76 89 77
 cfppanord@lagoon.nc

CFPPA Sud :
 tél. : 43 01 43
 cfppasud@canl.nc

Fiaf

Pour les formations payantes de vos salariés, contactez le Fiaf, Fonds interprofessionnel d'assurance formation. Tél. : 47 68 88 • contact@fiaf.nc • www.fiaf.nc



EN
BREF

Soutenir les entreprises en difficulté avec Relance

Depuis sa création en 2017, le Fonds interprofessionnel d'assurance formation n'a cessé d'étoffer son offre de services à destination des entreprises. Le plan Relance, déployé depuis 2020, s'adresse aux structures de moins de 20 salariés en difficulté. Au cœur du plan, un accompagnement et des financements sur mesure pour répondre aux difficultés de l'entreprise sous l'angle du renforcement des compétences. Pour cela, le Fiaf se place aux côtés de l'entreprise et peut débloquer des fonds spécifiques et complémentaires à l'enveloppe de 600 000 francs annuelle dont chaque structure

peut bénéficier dès le premier salarié. Des accompagnements sur mesure (environ 10 h par une psychologue du travail) et financés à 100 % sont également proposés pour préparer une reconversion, faire un bilan de compétences...

+ d'infos

Fonds interprofessionnel
d'assurance formation

Tél. : 47 68 68

contact@fiaf.nc



REPAIR enquête sur la production locale de jeunes plants maraîchers



Dans le cadre de PROTEGE, REPAIR et la CAP-NC viennent de signer une convention pour la réalisation d'une étude permettant la caractérisation technico-économique de production de jeunes plants maraîchers. En effet, lors du forum Agrinnov en 2019, la problématique d'accès aux semences et aux jeunes plants maraîchers avait été notée comme prioritaire pour l'autonomie alimentaire du territoire. REPAIR enquêtera sur les différents paramètres techniques et économiques relatifs à la production et à l'utilisation de plants maraîchers issus de pépinières professionnelles ou autoproduits sur les exploitations. La finalité de cette étude est de créer une fiche technique d'aide à la décision sur la stratégie d'approvisionnement des producteurs en plants maraîchers.

+ d'infos



REPAIR : Tél. : 27 21 88 - contact@repair.nc - repair.nc

L'Adie favorise l'entrepreneuriat



258 : c'est le nombre d'agriculteurs soutenus par l'Adie en 2022. Chaque année, l'agriculture arrive en tête des secteurs d'activité financés par l'association. Au comité de pilotage de l'Adie, organisé le 1^{er} mars dans l'hémicycle du Congrès, l'agriculture a occupé une place prépondérante dans les échanges, grâce au témoignage de Jefferson. À 25 ans, il s'est lancé dans la culture sous serre à Touho. Pour soutenir les petits agriculteurs et encourager l'autonomie alimentaire du territoire, l'Adie propose des services adaptés au besoin de leur activité, et notamment un différé de remboursement pouvant aller jusqu'à neuf mois. Aujourd'hui, Jefferson en est à son sixième microcrédit à l'Adie.

Vous avez une activité agricole ? L'Adie vous propose un financement et un accompagnement personnalisé !

Renseignements

Adie : Tél. : 05 05 55 (appel gratuit)

Adie Nouvelle-Calédonie



Se former en apiculture

Le Centre d'apiculture de l'Adecal-Technopole propose un catalogue de formations autour de l'apiculture, consultable en ligne sur le site de la Technopole. Plusieurs types de formation, destinés aux professionnels ou aux amateurs, sont programmés cette année : des formations pour s'initier à l'apiculture ou se perfectionner, des formations sur différentes thématiques, comme le recyclage de la cire d'abeille, les risques sanitaires ou la conduite de rucher.

Pour consulter le programme de formation 2023, rendez-vous sur www.technopole.nc



NOTRE AMBITION AUGMENTER DE 25%

LA PART DES PRODUITS LOCAUX
DANS NOS ASSIETTES !



Agriculteurs, rejoignez le réseau

Bienvenue à la ferme



**MANGEZ
VIVEZ
fermier**
VENTE DE
PRODUITS FERMIERS
ET ACCUEIL À LA FERME

Composé de 15 formules d'accueil à la ferme, le réseau donne une belle visibilité aux structures touristiques qui le composent. Ses membres peuvent choisir l'une des deux cotisations annuelles : soit une formule d'accueil à 11 000 francs, soit deux formules ou plus à 13 000 francs.

> Pour adhérer au réseau, il faut respecter les conditions suivantes :

- Exercer une ou plusieurs activités d'accueil, de service ou de vente directe à la ferme ;
- Être agriculteur ou agricultrice (affiliation à la Chambre d'agriculture et de la pêche) ;
- Signer le(s) cahier(s) des charges, selon le nombre de formules souhaitées ;
- Verser une cotisation annuelle, variable selon le nombre de formules souhaitées ;
- Être actif dans la valorisation du réseau Bienvenue à la ferme.

> Pour tout savoir sur le réseau Bienvenue à la ferme

Sabrina Lucien, animatrice
Chambre d'agriculture et de la pêche - Antenne de Bourail
Tél. : 44 23 48 / 79 36 10
bienvenuealaferme@cap-nc.nc
www.bienvenuealaferme.com

LE CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS 2023 AUQUEL LE RÉSEAU BAF PARTICIPERA

- **Samedi 22 avril :**
Salon du tourisme
au Parc Brunelet à Nouméa
- **Samedi 6 et dimanche 7 mai :**
Fête de Boulouparis
à l'hippodrome
- **Samedi 8 juillet :**
Marché Paysan Nord à Voh
- **Les 11, 12 et 13 août :**
Foire de Bourail
à l'hippodrome de Téné
- **Les 22, 23 et 24 septembre :**
Foire de Koumac
à l'hippodrome
- **Dimanche 5 novembre :**
Marché Paysan Sud à La Foa

ZOOM SUR ARNAUD BLOC ET CATHERINE

Le couple est passionnément attaché aux animaux et à la terre ! Avec leur enseigne AB Ferme créée en 2006 par Arnaud, ils proposent en vente directe chaque semaine des produits, issus de leur exploitation agricole située à la Ouenghi. Désireux de respecter à la fois l'animal et le végétal, ils utilisent des pratiques d'élevage et de culture saines pour le respect à la fois de l'environnement et du consommateur. Ainsi, ils sont présents tous les samedis matin à la Halle de Ducos où ils vendent des œufs et des poulets élevés en liberté, des lapins de chair, ainsi que du maraîchage et des produits vivriers et fruitiers labellisés Bio Pasifika, selon le calendrier des récoltes.

« Nous pratiquons de la polyculture-élevage. L'animal apporte de la matière organique qui, une fois qu'elle est compostée, enrichit les cultures et le végétal procure à l'animal un complément alimentaire via les résidus de culture. C'est un cycle permanent, sain et durable. » Arnaud Bloc



LE COIN DES BONNES AFFAIRES

ANIMAUX À VENDRE

NOUVEAU Lot de génisses (une vingtaine), race charolaise croisée brahman, Boulouparis
Tél. : 77 51 60

Génisses 9-12 mois, croisées demi Sénépol-Limousin Charolais.
Tél. : 79 85 50

Cheptel visible sur exploitation Haute Ouaménié, Boulouparis. 11 têtes.
Prix : 1 500 000 F
Tél. : 99 40 40 ou 82 70 37

Porcelets en sevrage, 10 000 F/unité.
Tél. : 78 22 94

Visibles à la ferme de Koligoh :
• Boucs Saanen de 7 mois, 15 000 F/unité
• Coqs Plymouth de 4 à 6 mois, 3 000 F/unité
• Lapins californiens croisés Papillon de 4 mois, 3 000 F/unité.
Tél. : 47 67 25 à partir de 18 h

Génisse prêtes Santa Mousin et Santa Charol, poids : 400 à 500 kg.
Tél. : 72 22 58

À vendre :
• Cabris castrés, 1 an pour un bon méchoui à venir chercher sur pied à Boulouparis, Prix : 5 000 F/unité
• Chèvres de réforme et boucs entiers pour consommation ou tondeuse
Tél. : 79 32 22

À vendre taureau Droughtmaster, 2 ans.
Tél. : 41 90 81

À vendre : Chèvres laitières de 12 à 18 mois 20 000 F/unité, La ferme de Koligoh (Berthe Berger). Tél. : 47 67 25
entre 11 h et 13 h et à partir de 18 h

À vendre lot génisses Sénépol, 12 mois.
Tél. : 78 15 40

À vendre 5 essais Langstroth, sur 5 cadres : 20 000 F/unité ; sur 6 cadres : 22 000 F/unité.
Tél. : 79 48 70

RECHERCHE

Recherche cornes de cerf en toute quantité.
Tél. : 90 05 55 ou 77 17 08

Recherche génisses, tous bovins. Faire offre.
Tél. : 79 22 83

Recherche taurillon Droughtmaster.
Tél. : 50 31 81

MATÉRIEL À VENDRE

NOUVEAU Presse botteuse marque Abbratia rectangulaire. Prix : 1 200 000 F
Tél. : 95 95 82

Tracteur New Holland 130 CV T6050
Prix : 3 500 000 F à débattre.
Tél. : 96 16 51

Motobineuse diesel Lonzo avec remorque de motoculteur neuve.
Prix : 220 000 F, Tél. : 82 92 40

Structure de serre 4,50 x 20 m à démonter.
Prix : 130 000 F, Tél. : 77 41 55

2 tables hydroponiques NTF complètes (cuve, pompe), 6 gouttières, 19 trous.
Prix : 90 000 F, Tél. : 77 41 55

Tondeuse à moutons professionnelle neuve.
Prix : 120 000 F
Tél. : 95 33 29 - edelrieu@lagoon.nc

Balles de foin rondes 250 kg Rhodes Grass :
• pour paillage : 1 000 F,
• pour nourrir les animaux (récoltes 2021) : 6 000 F
Tél. : 79 34 13 / 74 95 10 - claude.sarran@canlnc

Vends tracteur 4x4 de marque Lamborghini 75 C.
Prix : 1 500 000 F à débattre
Tél. : 94 92 08

30 plants de corossol de 6 mois disponibles à la vente à Ponérihouen, Prix : 1 000 F le pochon,
Tél. : 54 85 91
ou merayruffierbaptiste@gmail.com

Tracteur Cub cadet 21 CV en panne chargé en frontal d'un Giro ripper. Prix : à débattre.
Tél. : 76 64 16

Presse à bottes rectangulaires, marque Arabiata, très bon état, à récupérer à Tontouta.
Prix : 1,6 MF, Tél. : 74 47 81

Groupe électrogène 2,5 kW.
Prix : 40 000 F, Tél. : 76 48 62

Épandeur engrais 500 litres.
Prix : 80 000 F, Tél. : 86 80 99

Rouleau plat, 2,20 m de largeur.
Prix : 150 000 F, Tél. : 86 80 99

• Râtelier pour moutons, longueur : 2,50 m, bon état,
• 1 épandeur à engrais cuve en galva
Tél. : 86 80 99

1 sous-soleuse 3 dents
Prix : 400 000 F, Tél. : 84 00 20

Enfonceur-pieux pendulaire rotatif HTG 5 (achat mai 2016, servi 1 fois),
Prix à l'achat : 1,715 MF, cédé à 900 000 F.
Tél. : 74 44 59 ou 47 18 01

1 bullbar nickelé pour Utah (avec 2 phares longue portée). Prix : 35 000 F
Tél. : 44 32 65 ou 76 37 73

Atomatiseur à dos de marque Solo 423, état neuf. Tél. : 93 51 88

Charrue Nardi 2 socs réversibles, très peu servie, visible à Koumac.
Prix : 500 000 F, Tél. : 78 81 53

Hydroseeder de marque Scheier modèle Eco 500, état neuf utilisé 1 fois.
Prix : 690 000 F, Tél. : 80 02 01 - tom@mango.nc
Mango pépinière

6 pondoirs pour 60 pondueuses chacun, œufs propres et protégés. Prix : 40 000 F/unité,
Tél. : 51 97 11 - Ray Conway

Covercrop 16 disques, marque Quivogne, bon état, peu servi.
Prix : 350 000 F, Tél. : 79 15 00 - Michel Marie

Un pneu de tracteur Valtra occasion (côté droit), Référence : 570/70 R34 BKT, Prix d'achat : 220 000 F, Prix de vente : 100 000 F
Tél. : 78 79 57

Tracteur Kioti 50 CV, chargeur frontal.
Prix : 2 500 000 F, Tél. : 77 99 04

RECHERCHE

Recherche bull bar Toyota 2L8 LN171 d'occasion, capot moteur
Tél. : 50 31 81

Recherche moteur pour tracteur TYM 903 ou équivalent Perkins. Tél. : 79 97 86

Recherche Massey Ferguson 835 DS pour pièces (état pas important). Tél. : 86 01 79

Cherchez à acheter pour pièces (pignons) vieux rotavator Maletti (couleur bleu clair), même hors d'usage. Tél. : 46 92 94 / 79 65 12

Pour toutes vos pièces ou engins.
Devis au 85 03 74 ou pieces@leip.sarl

Recherche tracteur Universal 70 Ch pour pièces.
Tél. : 77 47 81 - Armand Persan

Recherche moteur Toyota 2L8 LN171.
Tél. : 50 31 81

LOCATION

Cherche location 6 bull Same (Italie) type Krypton 3110 pour propriété coutumière du clan Chidohouane. Tél. : 93 74 75

TERRAINS À VENDRE

NOUVEAU À vendre propriété 7 ha à Païta. 4 logements, tracteur, pelle, giro, etc.
Tél. : 84 63 74

À vendre à La Foa 4 ha de verger productif labellisé bio, 280 corossols, 1 000 bananiers, 2 ha en palissage de pommes liane et chouchoutes. Système d'irrigation complet avec motopompe, filtre à sable, ligne mère enterrée, goutte à goutte. Débouché commercial via coopérative pour toute la production, très bonne rentabilité. Envoyer SMS au 79 59 63
ou franck.scapassion@gmail.com

À vendre ou à louer terrain 4,19 ha au Mont-Dore. Prix : 39,5 MF à négocier
Tél. : 92 59 31 ou contact@lenalan.nc

Sortie nord de Bourail, terrain de 9 hectares avec habitation, dont 5 ha en bordure de rivière.
Tél. : 77 86 79 - jp.rolly@lagoon.nc

Cause départ à la retraite vend beau terrain agricole 50 ares, arboré, viabilisé situé à Boulouparis dans lotissement très calme, à 10 min du village. Non inondable. Habitation, container, poulailler, fruitiers et production de légumes hors-sol sous serre. Wifi + fibre, vue dégagée, proche plage. Accompagnement possible. Possibilité de vendre uniquement le matériel (serres, tables, etc).
Tél. : 76 50 07 - kouare@yahoo.fr

Exploitation agricole de 4 ha à Mouirange (Mont-Dore) en bordure de route, culture de bananes, chouchoutes et pitayas, installation d'un système d'arrosage, eau et électricité, 3 serres, un container aménagé avec cuisine et WC (fosse septique) et un container pour le stockage.
Prix : 35 MF, Tél. : 92 59 31

Particulier vend deux terrains sur Haute Tamao :
- 1 terrain de 1,2 ha : plat, ruisseau, retenue d'eau, forage 8 m³/ha, bassins pour lavage eau douce, terre à culture, nombreux fruitiers en rapport, constructible. Prix : 33 MF
- 1 terrain de 75 ares : en colline douce & plat, 2 plateformes superposées 300 et 400 m², retenue d'eau, ruisseau, petite forêt, fruitiers, puit, éolienne, constructible. Prix : 19 MF
Tél. : 78 12 08

LE COIN DES BONNES AFFAIRES ATTEND VOS ANNONCES !



Matériel d'occasion,
propriétés, animaux,
offres d'emploi...

Publiez
vos annonces
sans attendre !



Comment passer
votre annonce ?

VOIR AU DOS

Limited

BLACK



FULL BLACK

VITRES SURTEINTÉES · DÉFLECTEURS D'AIR
MARCHEPIEDS · JANTES · POIGNÉES DE PORTE
RÉTROVISEURS · CALANDRE

4 795 000^F TTC*

BOÎTE DE VITESSE
AUTOMATIQUE



G GROUPE
JEANDOT

JOHNSTON&CIE | ROUTE DES PORTES DE FER | NOUMÉA | 28 17 17 | johnston@hgj.nc
PARKING DU NORD | KONÉ | 47 50 60 | parkingdunord@mls.nc
NOS AGENTS : GN AUTOMOBILES KOUMAC 77 23 94 / BOURAIL AUTO SERVICES 77 96 95
*Offre valable sur le modèle Ford Ranger XL 2L 170 CV BVA. Voir conditions en concession

ford.nc



Construisons notre pays, économisons l'énergie.

FARMALL JXM



RELEVEZ LES DÉFIS LES PLUS DIFFICILES

La série Farmall JXM : Tous les travaux. Tous le temps. Partout.

Pour tous renseignements complémentaires sur les produits Case,
contactez nos commerciaux Agriculture :

► Christophe au 77 18 14

► Luigi au 93 89 21



Garantie



Assistance



Maintenance



Formation

100%
SOLUTIONS SAV

41.47.00

CIPAC
Industrie